Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Février 2010 Préfecture de Saint-Martin



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009









Compte-rendu de la réunion du Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Saint-Martin, le 11 décembre 2008, à la Préfecture de Saint-Martin.

Les rapports d'activité de la RNN en 2007 et en 2008 ont été présentés à cette occasion.

Étaient présents :

- Dominique Lacroix (préfet de Saint-Martin),
- Nicolas Maslach (conservateur de la RNN),
- Franck Roncuzzi (garde-chef de la RNN),
- Christophe Joe (garde de la RNN),
- Pauline Malterre (chargée de mission à la RNN),
- Marion Péguin (chargée de mission au Conservatoire du littoral),
- Harvé Viotty (président de l'association de gestion de la RNN),
- Claude Marc (vice-président de l'association de gestion de la RNN),
- Pierre Aliotti, (vice-président de la Collectivité de Saint-Martin en charge du Pôle développement durable, et vice-président de l'association de gestion de la RNN),
- Brigitte Delaître, (secrétaire de l'association de gestion de la RNN),
- Christophe Hénocq (association de gestion de la RNN)
- François Lamort (Association des pêcheurs),
- Éric Munier (Affaires maritimes),
- Philippe Thévenet (Conseil économique, social et culturel et Association des hôteliers),
- Yanick Beaud (Mission territoriale de l'équipement)
- Didier Lake (conseiller du quartier n° 2),
- Daniel Mercader (Douanes),
- Françoise Clavez (Douanes),
- Gilles Marsoni (services vétérinaires),
- Ida Zin Ka leu (présidente de l'Office de tourisme),
- Richard Baray (représentant du président de la Collectivité),
- Bernard Hyman (représentant des pêcheurs traditionnels),
- Félix Lurel (CSRPN Guadeloupe)
- Louis Redaud (Direction de l'environnement),
- Dominique Deviers (Direction de l'environnement),
- Nicolas Diaz (CRPMEMG)

L'ensemble des activités de la RNN depuis le 1er janvier 2007 jusqu'au 10 décembre 2008 a été présenté à l'auditoire par Nicolas Maslach. Un dossier complet, clair et illustré, a permis aux membres du Comité consultatif de suivre aisément cette présentation. Les activités les plus importantes de la RNN au cours de ces deux années sont toutes listées ci-dessous, accompagnées des précisions données par le conservateur.



RECRUTEMENT ET DÉMÉNAGEMENT

Une nouvelle recrue : l'arrivée du garde chef Franck Roncuzzi a permis à la RNN de développer ses activités, et plus particulièrement toutes les activités liées à la plongée, Franck étant plongeur professionnel.

Déménagement à l'Anse Marcel : depuis son déménagement à l'Anse Marcel, dans un quartier plus tranquille que Quartier d'Orléans, l'équipe gestionnaire reçoit beaucoup plus de visites et travaille plus sereinement.

SENSIBILISATION ET PARTENARIAT

La Réserve Naturelle : un outil de sensibilisation : l'action de la RNN auprès notamment des scolaires.

La Heineken Regatta se mobilise pour la Réserve : 4.000 dollars ont été collectés pour la RNN par l'organisation de la Heineken Regatta grâce à la vente d'un bracelet.

Les plongeurs partenaires de la Réserve : tous les clubs de plongée ont signé la charte de bonne conduite par laquelle ils s'engagent à faire don à la RNN de 1,52 euro par plongée vendue.

LA RÉSERVE ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Visite du Conservatoire du Littoral en avril et septembre 2007 : en 2007, le Conservatoire du littoral a envoyé une délégation à Saint-Martin, afin de rencontrer l'équipe de la RNN et de faire le point sur les dossiers en cours. Un véhicule offert par le Conservatoire du Littoral

Mise en place des panneaux du Conservatoire du littoral : les 20 premiers panneaux du Conservatoire du littoral ont été mis en place à l'entrée des sites du Conservatoire.

Enquête publique au Galion : une enquête publique a été lancée au Galion, en vue de l'acquisition par le Conservatoire du littoral des parcelles sur lesquelles est notamment construit l'hôtel en ruine. Nicolas Maslach a précisé qu'il était hors de question d'édifier une quelconque construction sur ce site par la suite. Il a ajouté qu'un parking serait mis en place pour canaliser la circulation, et rappelé que 4.400 sacs-poubelles avaient été distribués un week-end de Pâques, il y a quelques années.

Les étangs définitivement protégés: suite à une délibération du conseil municipal de Saint-Martin, en juin 2005, approuvant le lancement de la procédure de classement des étangs, puis la prise d'un arrêté préfectoral de protection du biotope datant d'août 2006, les étangs de Saint-Martin ont été affectés à titre définitif au Conservatoire du littoral par décret ministériel du 2 février 2007. Les fonds alloués par le Conservatoire permettront d'améliorer l'état de ces étangs, souvent dégradé.

Pinel: un feuilleton qui finit bien (historique): le 15 décembre 2006, les forces de l'ordre débarquent à Pinel pour constater la construction d'un troisième restaurant et diverses infractions dans les autres établissements. L'arrêt des travaux est ordonné par la DDE, et plusieurs procès-verbaux sont dressés. Mais les travaux reprennent rapidement et un arrêté préfectoral interruptif des travaux est pris. Le 26 février 2007, Léonie Larmonie, propriétaire et responsable de la construction illégale, les passeurs et un groupe de sympathisants bloquent la route de Cul-de-Sac. Après plusieurs réunions de conciliation et d'information, les trois restaurateurs et le gérant de la boutique ont signé leurs autorisations d'occupation temporaire et se sont ainsi engagés à s'acquitter d'un loyer d'un montant de 20 euros par mètre carré exploité, à partir du 1er janvier 2008.

Un appel d'offre pour le diagnostic et la valorisation de l'îlet Pinel: à la demande du Conservatoire, un appel d'offre pour le diagnostic et la valorisation de l'îlet Pinel a donc été lancé en 2008 pour évaluer les impacts sur l'environnement provoqués par les activités commerciales existantes, et trouver les solutions écologiques qui s'imposent. Nicolas Maslach a fait remarquer que Pinel représente une exception pour le Conservatoire du littoral, qui habituellement détruit ce type de construction sur son territoire. Pour M. Maslach, les exploitants sont bien conscients de cela, et l'ont prouvé en s'engageant à procéder aux installations demandées par le Conservatoire. Il a ajouté que 50 raisiniers et 20 cocotiers allaient prochainement être plantés pour le Conservatoire du littoral à Pinel.

CONSERVATION DES ESPACES ET RÉGLEMENTATION

Plus de voitures sur la plage au Galion : l'installation par la RNN de larges blocs de pierre à l'entrée du chemin de sable interdit aux voitures d'y pénétrer.

Le snorkeling réglementé à Pinel: afin de mettre un terme à la dégradation des coraux et de la végétation sousmarine à Pinel, la Réserve Naturelle s'est rapprochée des sociétés de «snorkeling» qui accueillent jusqu'à 3.300 clients par mois à Pinel et leur a fait part de la réglementation à respecter. Il s'agit de payer la taxe sur les passagers maritimes, modifier le parcours vers des fonds d'au moins trois mètres, et ne plus nourrir les poissons.

Falaises menacées à Tintamare: la présence de chèvres sur l'île de Tintamare menace les falaises et les oiseaux qui y nichent, dont le noddi brun, particulièrement rare. Nicolas Maslach a ajouté que Tintamare abritait également une forêt de gaïacs, arbre courant au moment de la colonisation, mais qui a presque disparu depuis.

800 euros d'amende pour un pêcheur récidiviste : verbalisé à quatre reprises depuis 2006 avec 15 à 20 kilos de lambis dans sa barque, un pêcheur a été condamné à 800 euros d'amende par le tribunal correctionnel. Le lambi est une espèce protégée et sa pêche est très réglementée.

Pêche aux burgaux dans la Réserve : 2 pêcheurs de burgaux sont pris en chasse par le bateau de la RNN entre Tintamare et Cul-de-Sac. Arrivés à terre, les pêcheurs s'enfuient à bord d'un véhicule volé. Leur bateau a été confisqué. Les deux hommes seront poursuivis pour pêche illégale, délit de fuite et vol de véhicule.

La loi organique protège le littoral : la loi organique modifiant le statut de Saint-Martin assure la protection du littoral. Elle précise que l'espace maritime propriété de l'État, les parcelles terrestres classées en Réserve Naturelle, et les parcelles terrestres relevant du conservatoire du littoral sont exclus de la zone des cinquante pas géométriques.

Mise en place de la taxe sur les passagers maritimes : ajoutée le 4 juillet 2006 par décret ministériel à la liste des sites protégés bénéficiaires de la taxe sur les passagers maritimes, la Réserve Naturelle de Saint-Martin a encaissé 14.500 euros en 2007 à ce titre.

Mode d'emploi de la taxe sur les passagers maritimes : le texte demande aux opérateurs de s'enregistrer avant de se rendre sur les sites protégés, et de déclarer chaque jour le nombre de passagers embarqués. Le conservateur a ajouté que des réajustements auprès des opérateurs étaient nécessaires pour que ce texte s'applique pleinement.

AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE MARINE

Bouées au Rocher Créole : le site du Rocher Créole a été balisé et équipé de bouées de mouillage.

La Baie Orientale balisée pour les scooters des mers: le périmètre de la zone de la Baie Orientale placée en dehors de la RNN et autorisée aux scooters des mers a été balisé par quatre bouées jaunes, estampillées «Réserve Naturelle». Les pilotes des scooters, qui se plaignaient de ne pas savoir exactement où se situaient les limites de la Réserve, n'ont aujourd'hui plus d'excuse pour sortir de la zone qui leur est allouée.

Projet 2008 : balisage de la Réserve marine

SUIVI SCIENTIFIQUE

Évaluation de l'état des récifs coralliens : Quatre plongeurs ont établi des relevés précis sur les fonds sous-marins de la RNN. L'état du corail et des herbiers a été pris en compte, ainsi que le nombre de lambis et d'oursins diadèmes. L'opération sera renouvelée chaque année, et le but est de suivre l'évolution de l'état des santés des récifs coralliens. Nicolas Maslach a précisé que les suivis scientifiques avaient été intensifiés en 2008, grâce à l'augmentation des moyens humains et des moyens financiers.

DÉPLACEMENT ET REPRÉSENTATION

Saint-Martin en Guadeloupe pour l'assemblée générale des Réserves Naturelles de France







RECRUTEMENT ET DÉMÉNAGEMENT

Pauline Malterre, chargée de mission scientifique : l'arrivée de Pauline Malterre, en juillet 2008, a permis à la RNN de renforcer ses compétences scientifiques.

De nouvelles compétences au service de l'environnement : arrivée au début du mois de novembre 2008, Marion Péguin est chargée de mission environnement et aménagement par le Conservatoire du littoral, au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.

Une étudiante au service du statut de la Réserve : Marie Blanchard, inscrite à «Sciences-Po» Bordeaux, a choisi pendant ses vacances de consacrer dix semaines à la Réserve Naturelle, en tant que stagiaire bénévole.

La Réserve agrandit ses locaux : gestionnaire de l'ensemble des sites du Conservatoire du littoral à Saint-Martin, la RNN se trouvait de ce fait de plus en plus à l'étroit dans son unique bureau de l'Anse Marcel. Un local mitoyen étant libre, il a suffi de percer une porte entre les deux bureaux pour doubler la superficie de travail.

SENSIBILISATION ET PARTENARIAT

La Réserve Naturelle crée son Journal : la première édition du Journal trimestriel de la RNN est sortie le 2 avril 2008 et est uniquement distribuée par voie électronique.

Le préfet de Guadeloupe découvre la Réserve Naturelle : Emmanuel Berthier a visité la RNN le 21 avril 2008, à l'occasion d'une visite guidée organisée par le garde Franck Roncuzzi.

Le procureur en visite dans la Réserve Naturelle : le personnel de la Réserve Naturelle, dès lors qu'il est assermenté, est placé sous l'autorité de Jacques Louvier, vice procureur en poste à Saint-Martin, qui a découvert en mai 2008 la partie marine de la Réserve, en bateau, puis sa partie terrestre.

Un concours écolo au lycée : à l'issue d'un questionnaire sur le développement durable, quatre lycéennes et un lycéen ont gagné une sortie en bateau dans la Réserve Naturelle marine.

La Réserve Naturelle fête ses dix ans : créée par décret ministériel le 3 septembre 1998, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Saint-Martin a fêté cette année ses dix ans.

Le Président de RNF en visite à Saint-Martin : Christian Schwoehrer, président de Réserves Naturelles de France (RNF), a souhaité rendre visite à l'équipe

LA RÉSERVE ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Expropriation au Galion : en mars 2008, la justice a prononcé «l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles de terrain comprises dans le périmètre du projet de protection et de sécurisation de la baie de l'Embouchure,» à Saint-Martin. Cette expropriation se fait au bénéfice du Conservatoire du littoral, dont l'intention est de détruire les ruines de l'ancien hôtel et de réaménager entièrement le site pour améliorer l'accueil du public.

50 panneaux sur les sites du Conservatoire : 50 panneaux aux couleurs du Conservatoire du littoral et de la Réserve ont été posés à la fin du mois de novembre sur l'ensemble des sites naturels appartenant au Conservatoire du littoral à Saint-Martin.

Pinel / rencontre avec le Conservatoire du Littoral : afin d'intégrer les activités dans un schéma de développement et de mise en valeur, le Conservatoire du littoral a engagé début 2008 une étude de valorisation et d'intégration environnementale de l'îlet Pinel afin de permettre de définir les prescriptions des futurs aménagements. Les conclusions de cette étude ont été présentées en octobre 2008 par Marine Musson, responsable du service valorisation du patrimoine au Conservatoire du littoral, et Magali Cerles, déléguée adjointe Outre-mer du Conservatoire, à l'ensemble des exploitants et ont permis des échanges entre toutes les parties concernées. En décembre 2008, ce schéma s'est imposé à l'ensemble des occupants du site lors du renouvellement de leur AOT, par le biais d'un cahier des charges annexé au document réglementaire qu'ils se sont engagés à respecter. Ce cahier des charges paysager et environnemental concerne l'architecture des exploitations, le paysage en général, l'occupation de la plage, l'énergie, l'eau, les déchets, la sécurité et l'éducation à l'environnement. En contrepartie de l'investissement demandé aux exploitants, le Conservatoire, en accord avec la RNN, a diminué de 3 euros la redevance par mètre carré occupé et ne perçoit pas l'AOT de la plage.

CONSERVATION DES ESPACES ET RÉGLEMENTATION

Les actions en mer: trois fois par semaine en moyenne, à bord du bateau de type Contender de la Réserve, Christophe Joe et Franck Roncuzzi, les deux gardes, sillonnent le domaine maritime de la Réserve et s'attachent à faire respecter la réglementation.

Les scooters de mer interdits par décret : au sujet des scooters des mers, Nicolas Maslach a souligné que plusieurs opérateurs avaient reproché à la RNN d'avoir accordé une autorisation à trois compagnies d'excursions à bord de bateaux à moteur, alors que cette activité est strictement encadrée par la RNN. Il a également rappelé que le scooter des mers est une activité sportive, et non un moyen de transport, et que la RNN avait installé des bouées de mouillage à Grand-Case, en face du restaurant le Calmos, à l'usage des scooters des mers.

Grand nettoyage de printemps à Tintamare : constatant le nombre croissant de gros déchets à Tintamare, les gardes Christophe Joe et Franck Roncuzzi ont entrepris de faire un grand nettoyage de printemps.

Il faut arrêter les bains de boue à Tintamare! : depuis des années, des adeptes du bain de boue ont utilisé de la terre argileuse en quantité à Tintamare, détruisant progressivement le site, où la végétation ne repousse pas. Nicolas Maslach a informé qu'il allait renforcer cette interdiction, qui concerne jusqu'à 250 personnes les jours «de pointe».

Braconnage dans la Réserve Naturelle marine : deux pêcheurs sous-marins ont été surpris à deux reprises par le garde Franck Rocuzzi dans les eaux de la Réserve. Faute de papiers d'identité, le garde a confisqué leurs fusils et a dressé un procès-verbal. Les deux pêcheurs ne se sont jamais présentés au bureau de la Réserve naturelle pour récupérer leur matériel.

4.000 euros d'amende pour un loueur de jet skis : le 13 mai 2008, le tribunal de police de Saint-Martin a condamné un loueur de jet skis à une amende de 4.000 euros. Il était jugé pour «exercice irrégulier d'activité dans une réserve naturelle», mais également pour «pénétration dans une réserve naturelle malgré interdiction».

Violences autour d'une tortue de mer : le 4 mai, sur la plage de l'Anse des Pères, grâce à un promeneur, une tortue marine qui venait de pondre est sauvée des griffes de deux braconniers. Le dimanche suivant, au même endroit, les deux braconniers, retrouvent le promeneur et n'hésitent pas à l'agresser physiquement.

Destruction d'un filet de pêche aux abords de Pinel : le 29 juillet 2008, Claude Marc, vice-président de la RNN, assiste de loin à la mise en place d'un filet de pêche entre l'îlet Pinel et l'îlot de Petite Clef, en pleine Réserve Naturelle, par des personnes qu'il reconnaît. Franck Roncuzzi et Nicolas Maslach décident de relever le filet le soir même. Deux heures seront nécessaires pour remonter le filet, d'une longueur de plus de trois cents mètres. Quarante kilos de poissons étaient déjà pris au piège. Nicolas Maslach a informé le procureur Louvier de ces faits, en détaillant les différentes infractions.

Une tortue marine sauvée de justesse : le 14 août, grâce à un jeune témoin qui appelle la gendarmerie, une tortue marine braconnée a été remise à l'eau.

Christophe Joe responsable de la création d'une pépinière : Christophe Joe, garde de la RNN s'est vu confier la mission de créer une pépinière de toutes les espèces qui existent sur le littoral.

Saisie de six casiers dans le chenal de Pinel : six casiers ont été saisis par les deux gardes de la Réserve Naturelle le 18 août, dans le chenal entre la côte de Cul-de-Sac et Pinel.

Trente sacs de déchets à Pinel : Franck Roncuzzi, Christophe Joe et Pauline Malterre ont procédé à une opération de nettoyage de la plage sauvage de Pinel, le 9 octobre 2008. Ils ont ramené à terre une trentaine de sacs-poubelles de cent litres.

Sept tortues charbonnières débarquent à Tintamare : sept tortues charbonnières ont été lâchées sur la plage de baie Blanche à Tintamare. Elles ont recouvré la liberté après que leur propriétaire ait souhaité leur donner davantage d'espace et en ait informé la RNN.

Coopération renforcée avec la gendarmerie nautique : à l'initiative du vice procureur Jacques Louvier, une rencontre a eu lieu entre la RNN et la brigade nautique de la gendarmerie. L'objectif est de mettre en place une procédure qui garantira l'efficacité du travail entre la Réserve, la brigade nautique et le Parquet.

Plainte contre deux braconniers: deux hommes auxquels Franck Roncuzzi avaient saisi les sacs de poissons qu'ils venaient de pêcher l'ont agressé verbalement quelques jours plus tard et l'ont menacé de mort. Le garde chef a rempli une main courante à la gendarmerie de la Savane.

Franck Roncuzzi assermenté : Le 23 octobre 2008, le garde chef Franck Roncuzzi a prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance de Saint-Martin. Cette assermentation l'autorise à constater des infractions et des délits au titre de la réglementation de la RNN.

Reprise de la taxe sur les passagers maritimes : la RNN a rappelé que la taxe sur les passagers maritimes avait repris depuis le 15 décembre 2008. Perçue par les douanes, cette taxe ne s'applique qu'aux passagers des prestataires commerciaux, du 15 décembre au 15 avril et du 15 juin au 31 août de chaque année.

Omar: plus de peur que de mal: les dommages dus au cyclone Omar se sont avérés limités dans la Réserve. L'équipe a relevé quelques grands raisiniers cassés à Pinel, un autre à Grandes Cayes, quelques branches cassées au Galion, ainsi que deux arbres déracinés.

Nouveaux uniformes pour la RNN : la RNN a reçu les nouveaux uniformes créés par le ministère pour tous les agents des corps de l'environnement. Nicolas Maslach et Franck Roncuzzi ont également reçu depuis peu une plaque tricolore «Police de la nature».

AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE

Délimitation de la Réserve Naturelle marine : comme elle l'avait annoncé en 2007, l'équipe gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a procédé à la délimitation de son territoire marin, grâce à la pose de bouées lumineuses. Il est ainsi dorénavant possible d'assurer dans la plus grande clarté la surveillance et l'application de la réglementation qu'il est indispensable de respecter à l'intérieur de cette zone protégée.

Bouée n°8 dans la baie de Cul de Sac : une huitième bouée lumineuse de délimitation a été posée dans la Baie de Cul-de-Sac, afin de rappeler aux usagers les limites de la RNN dans cette zone.

Premiers pas du parcours botanique «le sentier des Froussards»: le Conservatoire du littoral a travaillé sur la définition du parcours botanique que le Conservatoire et la Réserve vont mettre en place entre l'Anse Marcel et la plage de Grandes Cayes. Le 6 octobre 2008, en compagnie de Gérard Berry, du Conservatoire du littoral de Guadeloupe, Franck Roncuzzi et Pauline Malterre sont partis répertorier les espèces végétales rares et protégées le long de ce sentier. À Ida Zin Ka leu, présidente de l'Office de Tourisme, qui lui demandait s'il serait possible de faire la promotion de ce sentier auprès des touristes, Nicolas Maslach a répondu très positivement, la RNN étant grande ouverte aux écotouristes. Il a ajouté que l'inauguration de ce sentier devrait se faire avec la participation de la Collectivité et de l'Office de Tourisme.

Parcours environnemental dans la mangrove : le Conservatoire du littoral a élaboré un parcours à travers la mangrove, en délimitation de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac, derrière le collège Soualiga. L'objectif est de permettre la découverte de la mangrove et de l'étang. Claude Marc et Christophe Hénocq ont remarqué que les pressions s'accentuaient autour de ce site, avec notamment l'installation de petits chantiers navals.

Remplacement des bouées arrachées au Rocher Créole: plusieurs bouées de mouillage ont été arrachées au printemps 2008 au Rocher Créole, certains bateaux ne respectant pas les limites indiquées sur les bouées. Le remplacement d'une bouée et d'une vrille ayant un coût de 300 euros, la Réserve Naturelle a pris la décision de remplacer les vrilles par des corps-morts, moins écologiques, mais plus résistants.

Plan de gestion: un objectif principal et sept objectifs à long terme: la Réserve Naturelle de Saint-Martin bénéficie aujourd'hui d'un véritable plan de gestion. Ce document de 312 pages, illustré de photos, de cartes et de nombreux tableaux explicatifs sera dans les cinq années à venir la référence constante de toutes les actions entreprises dans la Réserve. Il liste précisément l'ensemble des actions et des projets à mettre en œuvre à court, moyen et long termes. Nicolas Maslach a ajouté que les suivis scientifiques bénéficiaient d'une large place dans le plan de gestion.

SUIVI SCIENTIFIQUE

Des iguanes en pleine forme à l'Anse Marcel: l'équipe de la Réserve Naturelle, qui a photographié les iguanes d'Anse Marcel estime qu'une étude scientifique serait nécessaire pour comprendre les raisons des différences observées entre les individus.

Recensement des petites sternes: l'ornithologue Gilles Leblond était en mission à Saint-Martin le 11 avril dernier, puis le 15 juin, pour un inventaire de la petite sterne. Cet oiseau présente la particularité d'être la seule espèce d'oiseau marin à nicher dans les salines. Cet inventaire s'inscrit dans un recensement national, qui se déroule tous les dix ans.

Reef Check: les surfeurs surveillent les coraux : Reef Check est un programme de surveillance des récifs coralliens, mis en place dans toutes les mers du monde grâce à l'aide matérielle de la Quiksilver Foundation. Le 28 avril, la première station Reef Check a été mise en place à Saint-Martin, sur le spot de surf du Galion.

La santé des fonds marins à la loupe : un suivi scientifique destiné à évaluer la santé des fonds marins dans les départements français d'Amérique mobilise chaque année en Guadeloupe et dans les Îles du Nord les quatre plongeurs professionnels employés dans les quatre réserves de la région.

Nombreux sites de ponte de tortues sur les plages de l'île : ce sont apparemment sur les plages des Terres Basses que les sites de ponte des tortues marines sont les plus nombreux. Nicolas Maslach a ajouté qu'un diagnostic sur l'activité des tortues marines était en cours et serait présenté à la Collectivité, dans une démarche de rétablissement de l'état des plages.

Baguer les tortues pour mieux les connaître : dans le cadre de sa mission de suivi scientifique des tortues marines, Pauline Malterre a suivi un stage de baguage des tortues, à Marie-Galante, du 27 août au 2 septembre.

Suivi de toutes les réserves en Guadeloupe : les plongeurs des quatre Réserves Naturelles de Guadeloupe se sont retrouvés pour procéder au suivi de l'état de leur santé, du 27 au 31 octobre, en Guadeloupe.

Plongées sur les stations d'épuration : dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la DDE de Guadeloupe sur le suivi des rejets des stations d'épuration, Franck Roncuzzi a procédé avec le cabinet Paréto à plusieurs prélèvements sur la station de la Pointe des Canonniers, aux Terres Basses, et sur celle de la Baie de l'Embouchure, à Quartier d'Orléans.

DÉPLACEMENT ET REPRÉSENTATION

La Réserve présente au CESC: représentée à l'Office de tourisme, à l'Établissement public des eaux et de l'assainissement et à la commission de l'aménagement du front de mer de Marigot, la Réserve Naturelle est membre du tout nouveau Conseil économique, social et culturel (CESC).

Saint-Martin, rivage français d'Amérique à part entière: les 10 et 11 janvier 2008, sous la houlette du Conservatoire du littoral, le Conseil des rivages français d'Amérique a tenu sa réunion annuelle à Cayenne, en Guyane. La Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, les îles de Saint-Pierre et Miquelon étaient là, ainsi que les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, invitées pour la première fois à part entière. En 2009, le Conseil des rivages français d'Amérique sera reçu à Saint-Martin.

Un nouveau bureau au service de la réserve : le 17 juin 2008, l'association de gestion de la Réserve Naturelle a tenu son assemblée générale annuelle et a procédé à l'élection du bureau pour les douze prochains mois.

Changement climatique: Saint-Martin s'implique: Pierre Aliotti, vice-président de la Collectivité en charge du Pôle développement durable, vice-président de l'association de gestion de la Réserve Naturelle, a assisté en compagnie du conservateur de la RNN au colloque organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur l'île de La Réunion, du 7 au 11 juillet 2008.

Saint-Martin à Brest, pour le projet PAMPA : Pauline Malterre était à Brest du 17 au 21 novembre 2008, pour accompagner le projet «PAMPA», programme de recherche visant à développer des indicateurs de performance des Aires marines protégées.



Saint-Martin et le suivi de l'état des populations de mammifères marins : Pauline Malterre a représenté la RNN au 10ème séminaire des correspondants du Centre de recherches sur les mammifères marins, du 21 au 23 novembre 2008 à La Rochelle.

Nicolas Maslach honoré par l'OT et la Collectivité: Frantz Gumbs, Président de la Collectivité de Saint-Martin, a remis à Nicolas Maslach le «Life Achievement Award», au titre des sept années qu'il vient de passer à œuvrer pour la défense de l'environnement à Saint-Martin. Cette cérémonie s'est tenue à l'Office de Tourisme, en présence d'Ida Zin Ka leu, sa Présidente.

La Réserve dans les médias : les médias portent un intérêt grandissant à l'environnement, et tout particulièrement à la RNN de Saint-Martin.

Nicolas Maslach a terminé son rapport par les bilans financiers 2007 et 2008, et le budget prévisionnel 2009.

À l'issue de cette présentation, qui a duré plus de deux heures, le préfet Dominique Lacroix a salué le conservateur de la RNN pour «un excellent travail de synthèse et un très bon rapport». Les représentants de la Diren ont également félicité l'équipe de la RNN et son conservateur pour l'excellente gestion de la structure et son activité en constante progression. Le président de l'association de gestion de la RNN, Harvé Viotty, a remercié la Diren, qui en 2007 a accordé davantage de fonds aux dotations de la RNN.

Le conservateur a évoqué les projets pour 2009, parmi lesquels la pose de bouées de mouillages à Pinel et à Tintamare.

Pauline Malterre a ensuite présenté le plan de gestion de la RNN, en projetant une documentation et à l'aide d'un document illustré.



Compte-rendu du conseil d'administration de l'association de gestion de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin, le jeudi 3 décembre 2009, à 9h30, à la Maison des Entreprises (Concordia)

Etaient présents :

- Harvé Viotty (Président)
- Kenneth Hodge (Président d'honneur)
- Claude Marc (Vice-président)
- Brigitte Delaître (secrétaire)
- Nicolas Maslach (conservateur)
- Franck Roncuzzi (garde-chef)
- Marion Péguin (chargée de mission)
- Michel Vogel (membre de l'association)
- Claude Moine (membre de l'association)
- Max Ogoundélé (directeur du Pôle développement durable à la COM)

Harvé Viotty, le Président, a ouvert le conseil d'administration en remarquant que le bilan global de l'association était positif et que de bonnes relations existaient entre la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin et l'ensemble de ses partenaires. Il a ensuite remercié Marion Péguin, chargée de mission au sein de la RNN, pour l'efficacité de son travail dans l'organisation de la séance plénière du Conseil des rivages français d'Amérique, qui s'est tenu à Saint-Martin, avec la participation d'environ 80 personnes, à l'hôtel Le Flamboyant, du 15 au 17 janvier 2009. Le président Frantz Gumbs et le vice-président Pierre Aliotti ont depuis été nommés représentants de la Collectivité de Saint-Martin auprès du Conseil des rivages français d'Amérique. Il a rappelé la visite du ministre de l'Outre-mer, Yves Jégo, à l'îlet Pinel, le 20 mars 2009. Il a également souligné que de nombreux stagiaires avaient travaillé à la RNN en 2009, et que la RNN était désormais représentée au conseil national des réserves naturelles.

Claude Marc, vice-président de la RNN, s'est félicité que la RNN ait été présente sur plusieurs événements en 2009, dont le plan Polmar et l'exercice de sécurité mené à Grand-Case sous la responsabilité de la préfecture, simulant un crash aérien en bout de piste. De son côté, la RNN a demandé à la SNSM de faire un comptage des mammifères marins et des cétacés rencontrés par l'équipage à l'occasion des sorties en mer. Il a félicité l'équipe de la RNN pour l'efficacité de son travail et a évoqué le probable changement de statut de la Réserve, qui prend à présent une dimension internationale. Une personne dans l'assistance a demandé si le choix de ce statut avait déjà été fait.

En réponse à cette question, Nicolas Maslach, le conservateur, a répondu que ce choix se ferait en fonction des différents exemples étudiés dans les autres réserves naturelles.

François Féral, professeur de droit public à l'Université de Perpignan, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes etudes (EPHE), coordinateur de plusieurs programmes de recherches, a été reçu par la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin du 20 août au 12 septembre 2009. Dans le cadre du programme ANR Gaius - qui compare la gouvernance de différentes aires marines protégées en France métropolitaine et en Outremer, afin d'arriver à en relativiser les échecs et les réussites - sa mission était d'évaluer la gouvernance de la Réserve de Saint-Martin.

M. Féral va missionner à la RNN de Saint-Martin un étudiant en droit administratif afin de faire une analyse comparative des statuts possibles, en fonction de ce qui existe. M. Maslach a reconnu que la facilité offerte par le système associatif disparaîtrait avec le futur statut, qu'il y aurait de nombreuses réunions du futur CA, que les décisions allaient devoir être officiellement actées par ses membres, mais que ce changement était une nécessité en termes de finances, d'administration et de gestion.

Le conservateur a également déclaré qu'il souhaitait une intervention de la Collectivité plus importante dans les affaires de la RNN et du Conservatoire du littoral, afin de faire progresser la RNN dans le cadre du nouveau statut de la Collectivité, lorsque celle-ci aura fait mûrir son projet environnemental.

Il a toutefois spécifié qu'il avait entendu des élus blâmer la RNN au sujet du blocage des dossiers sur la station d'épuration de Quartier d'Orléans, et que ces critiques étaient injustifiées dans la mesure où la RNN a du demander d'être associée aux réunions concernant le sujet et qu'elle a été informée très en aval du contenu des dossiers. Il a ajouté que la RNN ne devait pas être un outil politique et que sa mission était de faire respecter la réglementation, en s'assurant que son personnel était respecté au sein de son domaine d'intervention.

Harvé Viotty est intervenu en affirmant que la RNN n'était pas contre le principe des stations d'épuration, pourvu qu'elles fonctionnent et qu'elles soient aux normes. Il a poursuivi sur le sujet des finances de la RNN. Les comptes de l'association de gestion de la RNN sont tenus par le cabinet CECOR depuis 2000. Le budget de la RNN est aujourd'hui d'environ 300 000 euros et une comptable vient chaque semaine dans les locaux de la RNN traiter les affaires courantes. Il a souligné que de nombreux membres n'étaient pas à jour de leur cotisation.

Le conservateur a repris la parole pour parler du rapport d'activités 2009 et a informé l'auditoire que le journal trimestriel de la RNN avait été créé précisément pour que les membres de l'association, mais aussi le public, soient tenus informés de toutes les actions de la RNN au fur et à mesure de leur développement, tant en matière d'administration qu'en matière de police de la nature, d'aménagement ou de mise en place d'infrastructures. Grâce au journal, les sujets sont suivis et chacun peut constater les avancées en temps réel. Il a regretté que le projet de sentier de découverte dans la mangrove de l'étang de Cul-de-Sac ait été retardé, en raison de lenteurs dans la procédure administrative et dans la livraison du bois. Il a remarqué que ce journal impressionnait favorablement à l'extérieur de Saint-Martin et que le Conservatoire du littoral avait repris le concept et confié la réalisation de son propre journal pour les antennes ultramarines à l'éditrice du journal de la RNN. Il a souligné que la liberté dont disposait aujourd'hui la RNN lui permettait de multiplier les projets et d'administrer au mieux.

La RNN a beaucoup évolué depuis l'arrivée de Nicolas Maslach en 2001 et ses budgets sont en constante augmentation. Cette année (2009), pour la première fois depuis huit ans, la RNN termine l'année avec un budget positif de l'ordre de 140 000 euros. Le conservateur a noté toutefois que les budgets de fonctionnement arrivent en général en retard. La comptabilité sera à jour en toute fin d'année, ce qui devrait permettre d'avoir rapidement un bilan et donc de toucher plus rapidement les subventions de fonctionnement, peut-être dès le mois de mars 2010.

Ce budget positif offre à la RNN la possibilité de recruter un nouveau garde, dès le mois de janvier 2010. Le conservateur souhaite que cette personne soit de Saint-Martin et qu'elle ait bien sûr les compétences requises. Il regrette de ne pas avoir reçu de candidature de Saint-Martinois à ce poste de garde, qui demande un certain niveau de formation. Les gardes Franck Roncuzzi et Steeve Ruillet sont tous deux assermentés, alors que Christophe Joe, originaire de l'île, n'a pas réussi l'examen, auquel il continue de se préparer. Il est donc important que la personne recrutée réussisse cet examen, qui n'exige pas un niveau de français littéraire, mais demande une capacité d'analyse et un esprit de synthèse. M. Maslach a fait remarquer que le métier de garde pouvait être difficile, avec des tensions et des pressions liées aux personnes qui commettent des actes répréhensibles sur des domaines protégés. Le fait d'être assermenté protège le garde lorsqu'il est menacé et lui confère un statut officiel.

La possibilité d'embaucher une secrétaire à mi-temps a également été évoquée par le conservateur.

Le conservateur a ensuite abordé le sujet de la taxe sur les passagers maritimes, perçue par les douanes, qui en reversent le produit au Conservatoire du littoral, qui à son tour propose des projets à la RNN. Il estime que cette taxe devrait être perçue par la RNN et propose que les douanes continuent de la percevoir auprès des deux bateaux officiellement enregistrés à Saint-Martin comme transportant des passagers. Pour les autres bateaux, nettement plus nombreux, il suggère que la taxe soit directement versée par les opérateurs à la RNN, afin d'alimenter directement son budget de fonctionnement.

Nicolas Maslach a terminé sa présentation en informant que le ministère de la Justice allait lui présenter un jeune homme ayant eu des démêlés avec la justice. Salarié par le ministère, ce jeune va travailler quelques mois au sein de la RNN.

La réunion s'est terminée à midi, avec un pot de l'amitié.



Localisation : île de Saint-Martin

Collectivité de Saint-Martin

Surface totale 3.060 hectares, dont:

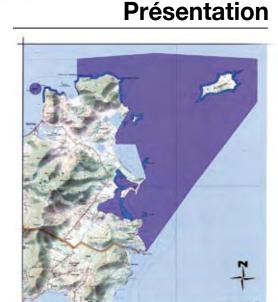
Terrestre: 153 ha Marine: 2.907ha

Type de protection : Réserve Naturelle Nationale

Catégorie UICN : Ⅳ

Texte de création : décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998

Propriétaire : Conservatoire du Littoral





Description

3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

4 grandes unités écologiques

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines



Biodiversité

Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épineux et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.



Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées au niveau international par les annexes 2 et 3 de la Convention de Carthagène.



Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, reptiles...).



Les formations coralliennes de récifs bio construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocerus nobilis*.

L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbuzard pêcheur, Pandion haliaetus
Colombe à queue noire, Columbina passerina
Frégate superbe, Freguta magnificens
Grande Aigrette, Ardea alba
Héron Garde-bœufs, Bubulcus ibis
Mouette atricille, Larus atricilla
Paruline jaune, Dendroica petechia
Pélican brun, Pelecanus occidentalis
Pluvier à collier interrompu, Charadrius alexandrinus
Pluvier de Wilson, Charadrius wilsonia
Sucrier à ventre jaune, Coereba flaveola

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés qui y sont beaucoup plus nombreux en termes de diversité et de quantité que sur l'île de la Guadeloupe. Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île. Tous les étangs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope, 14 appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont gérés par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.





Les reptiles

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, Dermochelys coriacea, la tortue imbriquée, Eretmochelys imbricata ou la tortue verte, Chelonia mydas.



Les mammifères marins

Delphinus delphis (dauphin commun)
Stenella attenuata (dauphin tacheté pantropical)
Stenella frontalis (dauphin tacheté de l'Atlantique)
Stenella longirostris (dauphin à long bec)
Tursiops truncatus (grand dauphin)
Globicephala macrorhynchus (Globicéphale tropical)
Orcinus Orca (Orque)
Megaptera novaeangliae (mégaptère)

















Gestion

Statut de l'organisme de gestion

Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Président: Harvé VIOTTY

Conservateur: Nicolas MASLACH

Coordonnées

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin Antenne du Conservatoire du Littoral

803 résidence les Acacias

Anse Marcel

97150 SAINT-MARTIN Tél: 05 90 29 09 72 Fax: 05 90 29 09 74

www.reservenaturelle-saint-martin.com reservenaturelle@domaccess.com

Moyens logistiques

3 véhicules 4x4, 1 bateau, appareils photos, caméra, équipement informatique...

Réglementation

Art. 5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - II est interdit:

- 1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;
- 2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.
- **Art. 7. -** Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.
- **Art. 8. -** L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.
- **Art. 9.** La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'état en mer, après avis du comité consultatif. Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.
- **Art. 10. -** Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.



Art. 11. - II est interdit:

- 1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner ou de déposer des détritus de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
- 4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;
- 5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;
- 6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.
- **Art. 12.** Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.
- **Art. 13. -** La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.
- Art. 14. Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.
- **Art. 15. -** Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.
- **Art. 16. -** Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

- **Art. 17. -** La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :
- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.
- **Art. 18. -** La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.
- **Art. 19. -** Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.
- **Art. 20. -** Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.
- **Art. 21. -** L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif.

 Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et

la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

- **Art. 22. -** Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.
- **Art. 23. -** La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



Délimitation

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique. Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

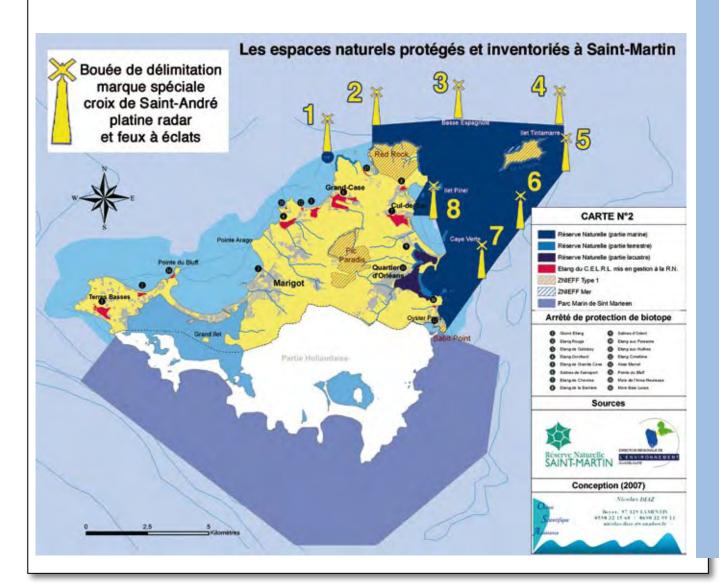
Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond) Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.







Le personnel

Aujourd'hui, six salariés mènent à bien les missions qui leur sont confiées, chacun dans son domaine.

Direction - Nicolas Maslach

Le conservateur de la RNN et représentant des sites du Conservatoire du littoral assure la direction générale et coordonne l'ensemble des projets. Il représente la Réserve et l'antenne saint-martinoise du Conservatoire auprès des instances locales et nationales.





Études scientifiques - Pauline Malterre

Dotée d'une maîtrise en biologie marine et d'un master sur la gestion des écosystèmes marins et côtiers, elle se consacre aux suivis scientifiques, mais a également une mission de sensibilisation auprès des scolaires.

Études et aménagements - Marion Péguin

Elle travaille activement, entre autres, à la mise en valeur de l'îlet Pinel et de la Baie de l'Embouchure, ainsi que sur l'aménagement et la mise en valeur des étangs.

Pôle technique et réglementaire

Christophe Joe, Franck Roncuzzi, Steeve Ruillet

Sur le terrain en permanence, les trois gardes de la RNN assurent une triple fonction. Ils participent activement à l'aménagement des espaces naturels en assurant la pose et l'entretien des mouillages ainsi que le suivi des chantiers d'aménagements. Ils participent aux relevés scientifiques, et, assermentés et dotés de pouvoirs de police, ils ont une mission de sensibilisation et de répression vis-à-vis des contrevenants.











■ ■ Rapport d'activités 2009

Sommaire

Page 21 - RECRUTEMENT

L'équipe des gardes se renforce Un stagiaire en mission sur la plage

Page 22 - SENSIBILISATION ET PARTENARIAT

Validation du plan de gestion de la RNN Une plaquette pour le Conservatoire du Littoral Participation à l'Opération Séduction

Page 23 - LA RÉSERVE ET LE CONSERVATOIRE DU LIT-TORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Saint-Martin dans le Conseil des rivages français d'Amérique Les étangs de Saint-Martin candidats à la Convention de Ramsar

Mission : dresser un état des lieux des étangs Pollution massive à l'étang de Cul-de-Sac

Pollution à l'étang de Chevrise

Rejet de déchets et incendie à l'étang de Chevrise

Les poissons meurent dans les étangs

Mise en valeur de l'îlet Pinel

Pinel : les vrais partenaires de la Réserve sont récompensés

Stations d'épuration : oui, mais...

Page 31 - CONSERVATION DES ESPACES ET RÉGLEMENTATION

Amendes avec sursis pour deux loueurs de scooters des mers

Une rave party très sauvage Une audience 100% maritime

Pêche dans la RNN: 1 200 euros d'amende

Vols de sable sur la plage du Galion Manque de surveillance à la décharge

Jet-ski: la loi s'applique aussi pour les particuliers

Mise en demeure pour une cabane

Chasse sous-marine interdite au Rocher Créole Risque sanitaire pour les adeptes des bains de boue Un pêcheur de lambis verbalisé au large de Tintamare 12 mètres cubes de déchets en deux heures au Galion!

Nettoyage mensuel à Tintamare

Page 36 - AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE

Belle signalétique sur le sentier des Froussards

20 mouillages sur corps-morts à Tintamare

Réfection du ponton de Pinel

150 raisiniers plantés à Pinel

Un chenal à Pinel pour la sécurité des baigneurs

Le premier sentier sous-marin de Saint-Martin, à Pinel

Retard à l'étang de la Barrière

Aménagement en vue au Galion

Aménagements prévus à Pinel et à Coralita

Remise en état des bouées au Rocher Créole

Remplacement d'une bouée à la Baie Orientale

Un mouillage sur la basse espagnole

Page 43 - SUIVI SCIENTIFIQUE

Fonds marins: le suivi scientifique se poursuit

Reef Check, deuxième!

Suivi scientifique des fonds marins : déjà la troisième année

Les étangs surveillés au microscope Les tortues marines suivies à la trace

Le protocole Inascuba pour le suivi des tortues marines

Deux tortues mortes sur la plage Découverte d'une tortue décapitée

Les dauphins sont fidèles

Première observation de baleines de l'année

Les baleines ne sont pas toujours au rendez-vous

Sauvegarder l'iguane des Petites Antilles

Bilan du suivi scientifique des oiseaux

L'état de santé des cactus à la loupe

La problématique des espèces invasives

Suivi tortues: le bilan 2009

Coopération sur les espèces envahissantes

Lutter contre les espèces envahissantes

Page 53 - DÉPLACEMENT ET REPRÉSENTATION

Yves Jégo dans la Réserve Naturelle

La Réserve fait le tour des écoles

Rendez-vous avec les collégiens

Les jeunes s'intéressent aux oiseaux

46 lycéens sur la plage... pour une bonne cause

Sortie en kayak pour les collégiens

La RNN au Grenelle de la Mer

Saint-Martin au congrès des Réserves naturelles de France

Une formation en procédures foncières PAMPA: tous les effets de la RNN

Stage: les roseaux filtrent les eaux épurées

France Domaine à Saint-Martin La RNN dans la presse nationale

Évaluation de la gouvernance de la RNN de Saint-Martin

Commissionnement maritime pour Steeve Ruillet

Franck Roncuzzi en baie de Somme

La RNN au Venezuela

Page 60 - DOCUMENTS FINANCIERS

Bilan actif

Biland passif

Compte de résultat

Répartition du CA 2009

Budget prévisionnel 2010

Page 66 - DEUX PROJETS D'ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX





Recrutement

L'équipe des gardes se renforce

Le 15 juin 2009, Steeve Ruillet a rejoint Christophe Joe et Franck Roncuzzi en renforcement de l'équipe des gardes du gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin (RNN) et du Conservatoire du Littoral. À 39 ans, ce retraité militaire, ancien sous-officier des chasseurs alpins, possède plus d'une corde à son arc. Moniteur de plongée PADI, il dispose du permis côtier et prépare le permis hauturier. Maître nageur sauveteur, il fait partie de l'équipe de sauveteurs en mer de la station locale de la SNSM. Homme de terrain aux multiples atouts - il a fait partie pendant quatorze ans d'une compagnie de combat, est aussi tireur d'élite et skieur émérite -Steeve Ruillet met toutes ses compétences au service de la RNN dans le cadre des missions d'information, d'entretien, de surveillance et de répression qui sont désormais les siennes.



Steeve Ruillet, garde technicien à la RNN de Saint-Martin

Un stagiaire en mission sur la plage

Florent Belbeze, 21 ans, licencié en biologie à l'Université de Nantes, a choisi de valoriser ses vacances d'été en effectuant un stage pour la Réserve naturelle de Saint-Martin. Du 8 juillet au 8 septembre 2009, ce jeune homme épris de nature a aidé Pauline Malterre dans sa mission d'identification des sites de ponte des tortues marines, sur les plages. La RNN a également accueilli Julien Manrique en stage pour le mois d'août. Les deux jeunes hommes ont travaillé sur les tortues et les cactus.



Florent Belbeze, en stage cet été à la RNN





Sensibilisation et partenariat

Validation du plan de gestion de la RNN

Élaboré par Nicolas Diaz, Docteur en biologie marine, et Nicolas Cuzange, en collaboration avec le conservateur de la RNN, Nicolas Maslach, et les autres membres du personnel, le plan de gestion de la Réserve a été livré au printemps 2008. Ce document de 312 pages, accompagné de photos, de 24 cartes et de nombreux tableaux explicatifs, constitue la référence constante de toutes les actions entreprises par la Réserve, puisqu'il liste précisément l'ensemble des projets à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, entre 2009 et 2013. Comme tous les plans de gestion de ce type, celui-ci a été validé par les autorités d'État compétentes, afin de vérifier sa cohérence et permettre à l'État de se prononcer sur toutes les questions le concernant directement. Au plan national, du 5 au 8 février 2009, dans les locaux de la RNN de l'Anse Marcel, le plan de gestion a été présenté à Christian Juberthie, Président de la commission des aires protégées au sein du Conseil national de protection

de la nature. L'équipe a également guidé M. Juberthie sur tout le territoire de la Réserve, à terre et en mer, et s'est intéressée à tous les commentaires et suggestions de ce spécialiste qui est à l'origine de la création de la RNN, il y a plus de dix ans... Au plan régional, le Conseil scientifique régional du patrimoine de la Guadeloupe a rendu son avis, positif, le 5 mars 2009. Le plan de gestion a également été présenté le 19 mai 2009 aux membres du Conseil national de protection de la nature, au cours duquel il a été validé.

Une plaquette pour le Conservatoire du Littoral

Une plaquette d'information sur les sites du Conservatoire du Littoral à Saint-Martin et les zones classées en Réserve Naturelle Nationale est disponible à la Maison de la RNN, en français et bientôt en anglais. Les trois types d'espaces naturels confiés au Conservatoire y sont présentés, soit :

- Le milieu terrestre, avec un zoom sur le site de Red Rock, au nord de l'Anse Marcel
- Les étangs et mangroves, avec un zoom sur l'Étang aux Poissons, à Quartier d'Orléans
- Les îlets, avec un zoom sur Pinel

Consequatoire du littoral

Cette plaquette est disponible à la Maison de la RNN

Participation à l'Opération Séduction

Présente au sein du comité de direction de l'Office du Tourisme, la RNN a activement participé à l'Opération Séduction organisée par l'Office, en partenariat avec Air France et KLM, du 13 au 17 novembre 2009. Il s'est agi de recevoir une cinquantaine d'agents de comptoir et de voyages, afin de leur faire découvrir Saint-Martin sous son meilleur jour et les inciter à vendre la desti-



nation. Le samedi 14 novembre, à Pinel, une vingtaine d'agents ont été reçus par le garde Franck Roncuzzi, qui leur a présenté la Réserve, leur a fait découvrir Pinel, sa plage et le nouveau sentier sous-marin. Le garde a souligné l'avantage qu'il y avait à disposer d'un îlot totalement protégé pour la promotion du tourisme, leur démontrant ainsi qu'il était possible de préserver l'équilibre entre la protection de la nature et la pratique d'activités commerciales. La visite s'est déroulée très positivement, la plupart de ces agents cherchant une destination de substitution pour leurs clients habitués à se rendre en Guadeloupe ou en Martinique, mais hélas victimes des mouvements sociaux du début de l'année 2009.



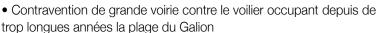


La Réserve et le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres

Saint-Martin dans le Conseil des rivages français d'Amérique

En 2004, quatorze kilomètres linéaires de côtes et quatorze des seize étangs de Saint-Martin ont été affectés au Conservatoire du Littoral, qui a confié la gestion de ces espaces au gestionnaire de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin. Nicolas Maslach, le conservateur de la RNN, qui a œuvré pour cette affectation depuis 2002, exerce les fonctions de correspondant du Conservatoire du littoral à Saint-Martin, responsable de l'antenne et de l'action foncière de l'établissement. L'action du gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin et des sites du Conservatoire est aujourd'hui renforcée par une collaboration plus active du Conservatoire, grâce notamment au recrutement de Marion Péguin, mais également grâce au changement statutaire. En effet, Saint-Martin -comme Saint-Barthélemy- bénéficie aujourd'hui d'une représentation à part entière au sein du Conseil des rivages français d'Amérique, aux côtés de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Pierre et Miquelon. Cette instance régionale, composée d'élus, est amenée à se prononcer sur tous les projets du Conservatoire du Littoral concernant son territoire. Afin d'officialiser ce nouveau partenariat, une séance plénière du Conseil des rivages français d'Amérique s'est tenu sur notre île, avec la participation d'environ 80 personnes, à l'hôtel Le Flamboyant, du 15 au 17 janvier 2009.

Marion Péguin, recrutée en tant que chargée de mission en environnement et aménagement, au sein de la RNN, assure la mise en place et le suivi des travaux initiés par le Conservatoire. Elle a orchestré, avec l'appui du gestionnaire de la RNN, l'intendance et le bon déroulement de l'événement. Saint-Martin a présenté ses perspectives 2009 aux autres membres du Conseil des Rivages, en présence du Président de la Collectivité, Frantz Gumbs, et du Vice-président en charge du développement durable, Pierre Aliotti. Depuis, Frantz Gumbs et Pierre Aliotti ont été désignés par le Conseil exécutif pour représenter la Collectivité au sein du Conseil des rivages français d'Amérique. La liste des travaux à mener est longue. Certains projets sont déjà en cours, notamment :



- Sur l'îlet Pinel
- Réfection du ponton
- Plantation de 150 raisiniers
- Réalisation de sentiers de découverte de l'îlet
- Remise en état du sentier sous-marin de la RNN
- Réalisation d'un point d'information au niveau des exploitations et poursuite du schéma de développement et de mise en valeur, avec notamment la réalisation d'études techniques sur l'eau et l'énergie.
- Édition d'une plaquette de quatre pages présentant les sites du Conservatoire du Littoral à Saint-Martin
- Engagement des démarches en vue de l'acquisition à l'amiable des sites de Babit Point, des fonds dominants de l'îlet Pinel, de Red Rock
- Réalisation d'un parcours dans la mangrove de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac.
- Réalisation d'un parcours sur le petit étang du cimetière de Grand-Case, entre le parking et le cimetière
- Engagement des démarches afin que soient démolis les remblais de l'étang aux Poissons



La dernière séance plénière du Conseil des rivages français d'Amérique s'est tenu à l'hôtel Le Flamboyant, du 15 au 17 ianvier 2009



Découverte de l'étang de la Barrière



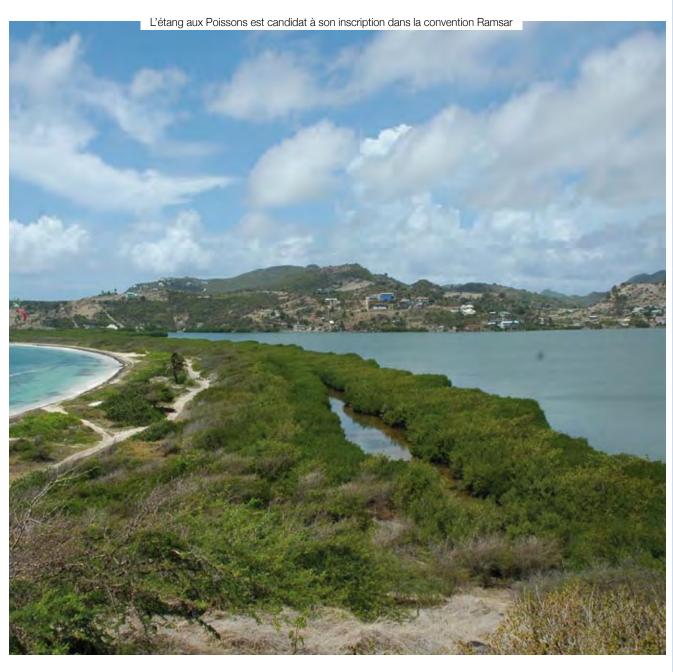
Une excursion à Tintamare a permis aux participants de découvrir la partie marine de la RNN

Les étangs de Saint-Martin candidats à la Convention de Ramsar

Les étangs de Saint-Martin figureront-ils sur la liste des zones humides prises en considération par la Convention de Ramsar? Cette Convention, signée en 1971 à Ramsar, en Iran, est un traité intergouvernemental. Sa mission est «la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier».

À la demande du Conservatoire du Littoral, une demande d'inscription a été envoyée en début d'année à cette instance, qui siège en Suisse. Le dossier, constitué par Pauline Malterre et Nicolas Maslach, consiste en un descriptif des 200 hectares que couvrent les quatorze étangs de Saint-Martin, protégés par un arrêté de biotope et transférés au Conservatoire du Littoral par la loi organique de 2007.

Dans les îles environnantes, le Grand-Cul-de-Sac-Marin de la Guadeloupe ; le lagon de Codrington, à Barbuda ; l'étang de Graeme Hall à La Barbade et la mangrove de Mankouté, à Sainte-Lucie, ont leur place dans cette Convention, dans un souci de préservation supplémentaire de leurs richesses écologiques.







Mission : dresser un état des lieux des étangs

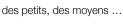
Alexandre Tahaibaly est étudiant en Master 1 d'urbanisme et environnement à l'Université de la Réunion, sur le campus du Tampon. Il a quitté son île en mai 2009 pour une mission de deux mois et demi à la RNN, dans le cadre de son stage de fin d'année. Il a fait le tour des quatorze étangs affectés au Conservatoire du littoral, et sa mission a consisté à évaluer les différentes sources de pollution et leurs effets sur la santé de ces milieux humides très fragiles. Sur le terrain, équipé de hautes cuissardes, il a identifié les déchets, établi l'état général de la mangrove, inspecté l'état des berges, examiné les remblais et identifié les rejets sauvages, qu'il s'agisse de rejets pluviaux ou d'assainissement. Le stagiaire a travaillé en coopération avec l'Établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin sur cette question des rejets, afin d'identifier la source de ces eaux et d'en analyser la composition. À la Maison de la RNN, à l'Anse Marcel, il a cartographié toutes ces informations et doté chaque zone répertoriée d'une couleur allant du vert (bonne santé) au rouge (zone très polluée), en passant par le jaune et l'orange. La liste de ses découvertes va des carcasses de voiture à de très nombreuses balles de golf (dans le Grand Étang des Terres Basses), en passant par des batteries, des pneus, des bouteilles en plastique, des appareils électroménagers, bref, tout ce que l'on trouve habituellement dans une décharge. Il a également remarqué plusieurs porcheries et poulaillers installés en bordure de cinq étangs, dont les effluents se déversent directement dans l'eau. Cette étude représente le préalable à un ensemble de propositions visant à améliorer l'état des étangs, dont leur nettoyage (avec devis des éventuels prestataires), ou des actions de sensibilisation à l'attention du public en général et des jeunes en particulier. Les étangs de Saint-Martin sont intégralement protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope émis par la préfecture de Guadeloupe en 2006.















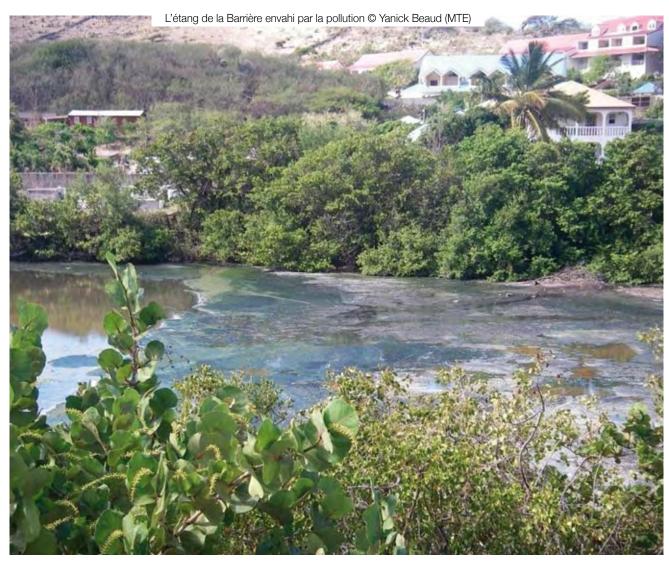




Pollution massive à l'étang de Cul-de-Sac

Dans la soirée du 28 mai 2009, un appel du collège Soualiga a informé la RNN qu'une quinzaine d'élèves avaient été victimes de malaises après avoir inhalé des effluves très nauséabonds en provenance de l'étang de la Barrière, situé en bordure de l'établissement. Le lendemain matin, Marion Péguin s'est rendue sur les lieux avec Nicolas Maslach. Sur place, la DSDS, la Mission territoriale de l'équipement (ancienne DDE), l'Établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin et la Générale des Eaux, ont constaté une importante pollution de l'étang et la présence d'une couche sombre sur environ un quart de sa surface. Après enquête et tests aux colorants pour identifier les sources, il s'est avéré que cette pollution était provoquée par deux rejets sauvages, que la sécheresse ambiante mettait en évidence.

Le principal rejet était en liaison directe avec la cuisine d'un restaurant, qui vidait apparemment sans traitement ses graisses de cuisson dans le réseau d'assainissement. En refroidissant, les graisses figeaient et provoquaient un débordement des égouts dans le lagon. Par ailleurs, des conduites d'assainissement privées, raccordées illégalement sur le réseau d'eaux pluviales, se déversaient régulièrement dans l'étang. Dans l'urgence, la Collectivité a envoyé un camion de vidange, pour déboucher le regard et pomper une partie de la pollution à la surface de l'étang. Des prélèvements ont été pratiqués pour analyse. La RNN va lancer une campagne d'analyses de l'eau sur plusieurs étangs et intensifier sa surveillance des rejets sauvages.







Pollution à l'étang de Chevrise

Le 20 août 2009, un écoulement polluant est constaté par la RNN sur l'étang de Chevrise, en provenance de la station de relevage de Mont Vernon 1, à la suite d'un problème technique. Après plusieurs interventions de la Réserve, le problème a finalement été résolu par la Générale des Eaux, le 14 septembre 2009. L'équipe de la RNN reste en alerte et surveille régulièrement la zone de pollution. L'étang de Chevrise, comme les quatorze autres étangs de l'île, est protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope, affecté au Conservatoire du littoral et géré par la RNN, qui reste vigilante sur la survenue d'éventuelles pollutions sur cet espace protégé.





préfectoral de protection de biotope

Rejet de déchets et incendie à l'étang de Chevrise

En septembre 2009, avertis par téléphone par un résident de Mont Vernon, les trois gardes de la RNN et le Conservateur se sont rendus aux abords de l'étang de Chevrise, d'où se dégageait un épais nuage de fumée. Il s'est avéré que deux sociétés privées des environs avaient l'habitude de déverser divers déchets au bord de l'étang et qu'un des salariés de l'une de ces compagnies venait d'y mettre le feu. Bilan : trois raisiniers brûlés. Les pompiers ont été appelés et les gendarmes sont intervenus. À la demande du Parquet, un procès-verbal a été dressé par la Réserve à l'encontre des deux sociétés. Le salarié a été entendu par la Gendarmerie nationale. Les deux sociétés se sont engagées à nettoyer le site et à se débarrasser à l'avenir de leurs déchets sur l'écosite de Cul-de-Sac.







Les poissons meurent dans les étangs



Un poisson mort, victime de la chaleur et de la sécheresse dans son étang

En juin 2009, l'équipe de la RNN, mais aussi des particuliers, ont remarqué la présence de nombreux poissons morts en périphérie des étangs. Ce phénomène naturel est lié au fait que les étangs se vident, en raison de la faible pluviométrie, et que l'eau se réchauffe, du fait de la moindre profondeur et de la température estivale. Cela provoque une concentration du sel et des polluants, mais aussi une baisse de l'oxygène disponible dans l'eau, mettant en péril la survie des poissons. Fort heureusement, les alevins, moins sensibles à la chaleur et à la salinité, se développent dans les petites mares et repeuplent les étangs dès que leur niveau s'élève, avec les premières grosses pluies.

Mise en valeur de l'îlet Pinel

Géré par la Réserve Naturelle de Saint-Martin depuis son affectation au Conservatoire du Littoral, en 2007, l'îlet Pinel accueille chaque année des dizaines de milliers de visiteurs. Afin de mieux préserver cet espace naturel, un programme de valorisation se met en place depuis un an. On se souvient, par exemple, que le ponton de débarquement des touristes a été refait pour un coût de 10 000 euros. Cela permet d'informer les visiteurs dès leur arrivée, sur la nature protégée de l'îlet Pinel. Cinquante raisiniers de plus ont été plantés sur la plage en décembre 2009, ce qui porte à cent cinquante le nombre de raisiniers plantés au cours de l'année. Ces arbustes permettent une bonne consolidation de la plage, créent des îlots de verdure et permettront dans quelques mois d'offrir aux usagers des zones ombragées naturelles. Au chapitre des projets en cours de réalisation, la RNN inaugurera prochainement un sentier de découverte faisant le tour de l'îlet. Un point d'information sur la faune et la flore sera également aménagé.





Pinel : les vrais partenaires de la Réserve sont récompensés

Sur la plage de Pinel, le restaurant Karibuni et le restaurant Yellow Beach bénéficient chacun de deux autorisations temporaires d'occupation (AOT), l'une pour la plage et l'autre pour le restaurant, qu'ils renouvellent chaque année. Aujourd'hui, la Réserve Naturelle et le Conservatoire du Littoral proposent aux deux entreprises d'exploiter la plage gratuitement, à la condition qu'ils respectent un cahier des charges bien défini. Il s'agit pour eux d'occuper la plage de façon raisonnable, avec un nombre de sièges limité à soixante ; de déplacer les chaises sans les traîner, pour favoriser la stabilité du sable et de s'équiper en parasols de couleur discrète, afin de ne pas dégrader le paysage. Ce système d'incitation au respect de l'environnement est également valable pour l'exploitation de ces deux restaurants et de la boutique Paradisio. Les trois sociétés verront le montant de leur AOT baisser, si elles respectent le cahier des charges environnemental qui leur est proposé. Les conditions concernent le traitement des eaux usées et des déchets, la fourniture en électricité par le biais de panneaux solaires, l'installation de toilettes sèches écologiques, l'architecture des bâtiments et la participation au discours environnemental à tenir sur cet espace protégé. En revanche, si les engagements environnementaux ne sont pas tenus, les exploitants seront soumis à une redevance plus élevée. Ce système pollueur-payeur a pour vocation de favoriser les vrais partenaires de la RNN. Parallèlement, des mesures incitatives à l'équipement et à l'investissement sont proposées aux entreprises. Ainsi, le Conservatoire du Littoral prendra en charge une grande partie (environ 70%) du coût des panneaux solaires qui viendront remplacer les générateurs utilisés actuellement, bruyants et polluants.

Il reste toutefois à Pinel un gros point noir, qui concerne le restaurant The Key. Cet établissement ne bénéficie en effet d'aucune autorisation, ni pour le restaurant, ni pour la plage, mais fonctionne tout de même et ne se conforme à aucune des règles environnementales mises en place à Pinel.







Stations d'épuration : oui, mais...



La RNN n'est absolument pas opposée au principe des stations d'épuration, pourvu qu'elles fonctionnent et qu'elles soient aux normes. Le danger, bien connu, réside dans la faillibilité des systèmes mécaniques, qui forcément tombent en panne un jour ou l'autre et laissent les eaux usées se déverser directement dans les étangs ou dans la mer. Pour garantir une protection permanente de l'environnement et de la santé publique, la RNN demande la mise en place de bassins de lagunage, plantés de mangroves, qui épurent naturellement les eaux usées.

Quatorze des seize étangs de Saint-Martin appartiennent au Conservatoire du Littoral, sont gérés par la RNN et sont protégés par un arrêté de biotope pris en 2006, l'Étang aux Poissons et l'Étang des Salines d'Orient bénéficiant de surcroît du statut de RNN au titre du décret de 1998.

Du 14 au 18 décembre 2009, deux des plus grands spécialistes de la mangrove, ingénieurs au CNRS, étaient en mission à Saint-Martin, à la demande de la Collectivité. En présence de Marion Péguin, chargée de mission à la RNN, M. Fromard et M. Lamb ont procédé à des prélèvements sur l'ensemble des étangs de Saint-Martin, ainsi qu'à Coralita, où est envisagée l'implantation d'une station d'épuration. Ils vont ainsi pouvoir évaluer la salinité de l'eau, son état général et l'état de la mangrove, l'objectif étant de vérifier que le projet de rejet d'eaux usées dans cet étang est cohérent avec l'état de l'étang. Ces études d'impact, imposées par la réglementation, ont pour but s'assurer que les rejets n'auront aucune conséquence sur la nature et sur la santé publique.





Conservation des espaces et règlementation

Amendes avec sursis pour deux loueurs de scooters des mers

Le 14 mai 2009, le tribunal correctionnel de Saint-Martin a condamné deux sociétés de location de jets ski à des amendes avec sursis. Ces deux sociétés avaient été verbalisées par le garde Franck Roncuzzi le 7 janvier et le 6 février 2009, après que la présence de scooters des mers leur appartenant ait été constatée à la hauteur de la plage de Wilderness et au large de la plage de Grandes Cayes, dans l'espace marin de la RNN. La société gérant le watersport de la plage du Bikini a été condamnée à 1 500 euros d'amende avec sursis, ainsi que le guide salarié de cette société. La société gérant le watersports de la plage du Kon Tiki a été condamnée à 850 euros d'amende avec sursis, ainsi que le quide salarié de cette société. La RNN se déclare très satisfaite de ces jugements avec sursis, dans la mesure où ils incitent les contrevenants à ne pas récidiver.



Ces scooters de mer photographiés dans la RNN sont en infractiopn

Une rave party très sauvage

Informée par des riverains, le 19 janvier, de l'organisation la nuit précédente d'une rave party sur la plage de Grandes Cayes, l'équipe de la RNN a eu la désagréable surprise de découvrir la plage en piteux état. Une cabane artisanale et de nombreux déchets abandonnés sur le sable -dont un grand nombre de bouteilles d'alcool vendues sans licence- témoignent du passage des «ravers». La réglementation de la RNN prévoit pourtant que toute activité commerciale doit faire l'objet d'une autorisation et qu'il est interdit de perturber la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore. Un procèsverbal de constatation a été dressé.







Une audience 100% maritime

Le procureur Louvier ayant décidé de consacrer une audience du tribunal correctionnel aux seules infractions constatées sur le territoire maritime, le 15 janvier 2009, le garde Franck Roncuzzi, commissionné et assermenté au titre de la RNN, a été convoqué pour témoigner à la barre et éclairer les magistrats sur le détail de certaines affaires. La brigade nautique de la gendarmerie et les Affaires Maritimes étaient également représentées. Des pêcheurs surpris dans la RNN par les gendarmes ont été jugés, ainsi que plusieurs affaires concernant entre autres un vol de bateau, un excès de vitesse dans le lagon et l'emploi irrégulier de salariés dans le secteur nautique.



Pêche dans la RNN: 1 200 euros d'amende

Surpris dans la soirée du 29 juillet 2008 alors qu'avec trois autres individus il plaçait un filet de pêche entre l'îlet Pinel et l'îlot de Petite Clef, en pleine Réserve Naturelle, E.L. a été jugé par le tribunal correctionnel de Saint-Martin le 10 juin 2009 et condamné à 1 200 euros d'amende. Le tribunal a également mis en garde E.L sur une éventuelle récidive : s'il s'avisait de pêcher de nouveau dans la RNN, son bateau serait saisi. Le soir du délit, le garde Franck Roncuzzi et le conservateur

de la RNN, Nicolas Maslach, avaient remonté un filet de plus de trois cents mètres, qui barrait tout le passage entre Pinel et les récifs de Petite Clef. Quarante kilos de poissons étaient déjà pris au piège. E.L ne pouvait ignorer la présence de la RNN, son bateau étant amarré au ponton de départ des navettes pour Pinel, où un panneau de la RNN indique en français et en anglais les limites de cette zone marine protégée et sa réglementation, qui précise bien l'interdiction de pêcher. Il n'est par ailleurs pas enregistré aux Affaires Maritimes et n'est donc pas pêcheur professionnel.



Ce filet de pêche était placé entre l'îlet Pinel et l'îlot de Petite Clef



Vols de sable sur la plage du Galion

Deux individus ont été surpris en flagrant délit de vol de sable sur la plage du Galion, alors que les gardes Christophe Joe et Steeve Ruillet patrouillaient, le mercredi 17 puis le vendredi 19 juin 2009. Dans les deux cas, ces personnes remplissaient des seaux de sable, qu'ils s'apprêtaient à charger dans leur véhicule. Les gardes les ont informés de la législation, leur ont demandé de remettre le sable où ils venaient de le prendre et les ont mis en garde quant à une éventuelle récidive.

Manque de surveillance à la décharge

On s'inquiète à la RNN au sujet de la décharge de Cul-de-Sac depuis que l'emploi du temps du gestionnaire, Jean-Pierre Tey, a été modifié. M. Tey se partage depuis le printemps 2009 entre Saint-Martin et la Guadeloupe et son absence se traduit par de nouveaux départs d'incendie à la décharge et la présence de multiples déchets sur la route de Grandes Cayes et sur ses bas-côtés, sur le territoire de la Réserve Naturelle. En septembre 2009, à la demande de la RNN, la Collectivité a fait appel à une société privée pour enlever une cinquantaine de mètres cubes de déchets divers - gravats, électroménager hors d'usage, déchets ménagers... - et nettoyer la route.







Triste spectacle le long de la route accédant à la décharge

Jet-ski: la loi s'applique aussi pour les particuliers

En juin 2009, à l'occasion d'une audience du tribunal correctionnel au cours de laquelle des loueurs de jet ski étaient jugés pour usage de cet engin motorisé dans la partie marine de la Réserve, le vice procureur Jacques Louvier a émis le souhait que la RNN verbalise également les particuliers. C'est ainsi que le 19 août 2009, le garde Franck Roncuzzi a verbalisé trois particuliers surpris sur leur scooter des mers au large de la plage de Wilderness, en plein cœur de la Réserve Naturelle. L'une de ces personnes au moins était parfaitement informée de la législation, puisqu'il s'agit de l'ancien gérant du club de watersport d'un hôtel de l'île.

Mise en demeure pour une cabane

Le 24 septembre 2009, la RNN a établi une mise en demeure à l'encontre d'une personne privée utilisant une cabane pour entreposer du matériel de plage non loin des Salines d'Orient, entre la plage et le Club Orient. Cette cabane a été bien évidemment construite sans autorisation, sur une parcelle affectée aujourd'hui au Conservatoire du littoral et que gère la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin. Cette mise en demeure oblige l'individu en question à détruire la cabane.



Cette cabane construite sans autorisation sur le territoire de la Réserve Naturelle devra être détruite





Chasse sous-marine interdite au Rocher Créole

Le 16 juillet 2009, appelé par un plaisancier vigilant, les gardes de la RNN se sont rendu au Rocher Créole, où ils ont surpris trois chasseurs sous-marins. Le garde Franck Roncuzzi a effectué une saisie conservatoire de leurs fusils sous-marins, en les invitant à venir les rechercher à la Maison de la RNN, à Anse Marcel. Après avoir pris quelques photos des prises, afin de garder une preuve du délit, les poissons ont été rejetés à la mer. Dans les jours qui ont suivi, l'un des chasseurs s'est présenté à la RNN avec sa carte d'identité. Il a été informé des sanctions qu'il encourait, et a pu récupérer son fusil. Un procès-verbal lui a été dressé, cette personne ayant déjà fait l'objet de deux avertissements.



Trois fusils sous-marins ont été confisqués le 16 juillet 2009 dans les eaux du Rocher Créole

Risque sanitaire pour les adeptes des bains de boue

ATTENTION DANGER RISQUE SANITAIRE STAPHYLOCOQUE DORE ET GERMES INFECTIEUX (BAIN DE BOUE INTERDIT) SANITARY RISK STAPHYLOCOCUS GILDS (bronzes) AND PATHOGENIC GERMS (RESTRICTED MUD BATH) Réserve Naturelle Nationale de Saint Martin

Un pêcheur de lambis verbalisé au large de Tintamare

Le 9 octobre 2009, le garde Steeve Ruillet a surpris un individu en train de pêcher des lambis, à bord d'une barque, au large de Tintamare, au niveau de la Baie du Remorqueur, sur le territoire de la RNN. Une vingtaine de kilos de lambis, déjà sor-

tis de leurs coquilles, ont été saisis par le garde, qui a dressé un procès-verbal, saisi le matériel de pêche et les lambis. Le pêcheur comparaîtra prochainement au tribunal correctionnel de Saint-Martin. Rappelons que le lambi est une espèce protégée, que sa pêche est interdite aux particuliers et que les pêcheurs professionnels ne peuvent la pratiquer que du 1er octobre au 20 janvier.



Trois panneaux informant les usagers d'un risque sanitaire ont été mis en place par les gardes de la RNN le 20 août 2009 à Tintamare. Le risque concerne les bains d'argile, pratiqués depuis longtemps par de nombreux adeptes autour de la plage Blanche. Après qu'une personne a subi une inflammation cutanée sévère à la sortie de l'un de ces bains de boue, la RNN a prélevé des échantillons d'argile, qu'elle a fait analyser. Les résultats ont mis en évidence la présence de staphylocoques dorés et de germes infectieux. Cette mise en garde découragera certainement les amateurs de bains d'argile, qui pourront se consoler en se disant qu'ils participent ainsi à la sauvegarde de Tintamare et à la préservation de ses falaises. Compte tenu des risques sanitaires encourus et des destructions que provoquent les nombreux prélèvements d'argile, cet acte sera désormais sanctionné par les agents de la Réserve Naturelle. Les opérateurs, qui ont la responsabilité des actes de leurs clients sur les sites classés en Réserve Naturelle, seront également sanctionnés.





12 mètres cubes de déchets en deux heures au Galion!

Le dimanche 22 mars 2009, une cinquantaine de bénévoles ont répondu à l'appel de la RNN, qui avait apposé des affiches au lycée et dans les collèges afin de motiver les bonnes volontés à se manifester pour un grand nettoyage de la plage du Galion. Contactés par Pauline Malterre, les surfers du club Windy Reef ont participé à cette opération, qui s'est déroulée parallèlement aux «Initiatives Océanes», le grand week-end éco-citoyen initié chaque année depuis treize ans par la Surfrider Foundation Europe. Bilan : cent dix sacs-poubelles de cent dix litres ont été remplis en deux heures, soit douze mètres cubes de déchets, composés principalement de restes de pique-nique, sacs et vaisselle en plastique, canettes et autres boîtes-repas en polystyrène.

Force est de constater que la sensibilisation n'a que très peu d'effets sur le comportement des usagers de la plage du Galion, en dépit des nettoyages organisés régulièrement par les clubs services et la Réserve. Sitôt la plage nettoyée, les déchets s'accumulent à nouveau, et cette constatation incite la RNN à prendre des mesures pour empêcher les véhicules d'entrer sur le site. Cela sera possible dès l'affectation officielle du site au Conservatoire du Littoral, et la fin de la procédure judiciaire en cours, en vue de l'acquisition de plusieurs parcelles, notamment celles où se situent les ruines de l'ancien hôtel. Dès ce moment, des végétaux seront replantés et l'accueil des véhicules sera organisé, de manière à sauvegar-der l'intégrité du site.







Nettoyage mensuel à Tintamare



Tous les mois, l'équipe de la Réserve nettoie la plage Blanche de Tintamare et ses abords, à terre et sous l'eau. Actuellement, les habituels canettes, vaisselle jetable, sacs de supermarché en plastique et reliefs de pique-nique continuent de remplir les sacs-poubelles, mais apparemment en moindre quantité que par le passé. Peut-être est-ce parce qu'ils trouvent une plage plus propre que les usagers la respectent davantage. Chacun est en tout cas encouragé à ne laisser aucun déchet derrière lui à Tintamare, comme ailleurs.

La quantité de déchets collectée chaque mois à Tintamare a tendance à diminuer





Aménagement de la Réserve Naturelle

Belle signalétique sur le sentier des Froussards

Depuis la mi-juillet 2009, les promeneurs apprécient encore davantage le sentier des Froussards, où le Conservatoire du littoral et la Réserve Naturelle ont mis en place des panonceaux informatifs, scellés dans le roc, devant une quinzaine d'espèces botaniques. Cette signalétique permet aux promeneurs de tout savoir sur le cactus tête à l'anglais (*Melocactus intortus*), le lantana mille fleurs, le gommier rouge, l'olivier bord de mer ou le palétuvier gris... D'autres panonceaux sont en préparation et seront apposés dans le courant de l'année 2010. Deux grands panneaux ont été mis en place à chaque extrémité du sentier, à l'Anse Marcel et sur la plage de Grandes Cayes, afin d'informer les marcheurs sur les détails de la promenade. Trois panneaux intermédiaires de fléchage évitent aux randonneurs de s'égarer au cours de leurs deux heures de marche, dont une grande partie se déroule dans la forêt xérophile (forêt sèche).







20 mouillages sur corps-morts à Tintamare

Le 31 juillet 2009, Franck Roncuzzi, Christophe Joe et Steeve Ruillet, les trois gardes de la RNN, embarqués à bord d'un bateau de travail, ont immergé vingt corps-morts en béton recyclé de 2,5 tonnes à Tintamare. Dix-huit de ces mouillages sont situés face à la plage Blanche et sont à la disposition de tous les bateaux d'une taille inférieure à 80 pieds (24 mètres), qui n'ont plus le droit de mouiller l'ancre. Les plus petits bateaux, ainsi que les annexes, bénéficient d'une tolérance pour mettre l'ancre à proximité de la plage exclusivement sur les zones sableuses en dehors des rochers, des coraux et des herbiers. Les manquements à cette règle simple seront sanctionnés par les agents de la Réserve Naturelle. Les deux derniers corps-morts ont été mis en place sur les sites de plongée de Chico 1 et de Chico 2, au sud-est de Tintamare, et sont à la disposition exclusive des bateaux de plongée.









Réfection du ponton de Pinel

Alertée par les exploitants de Pinel sur le danger représenté par le mauvais état du ponton de débarquement des touristes, la RNN a décidé d'entreprendre la réfection de cet équipement, pour un coût de 10 000 euros. Pour Nicolas Maslach, le conservateur, il appartenait au gestionnaire du site de prendre la mesure de sa responsabilité, mais également de prendre possession des éléments situés sur le territoire marin de la Réserve Naturelle. Restauré en février dernier, le ponton de Pinel permet à présent un accostage en toute sécurité. Sa nouvelle apparence, nettement plus esthétique, permet de sensibiliser les visiteurs dès leur entrée dans le site classé et protégé qu'est l'îlet Pinel.





150 raisiniers plantés à Pinel

Cinquante raisiniers ont été plantés le 16 février 2009 par toute l'équipe de la RNN, en collaboration avec la société Jardinia. D'un montant de 4 000 euros pris en charge par le gestionnaire de la RNN et des sites du Conservatoire du Littoral, ces arbustes d'une hauteur de 1,50 mètre vont rapidement s'enraciner dans le sable et permettront une meilleure consolidation de la plage, à droite de la sortie du débarcadère et en face de la boutique. Le 9 juillet 2009, cinquante raisiniers supplémentaires ont été plantés par l'équipe de la RNN et la société Jardinia, sur la plage cette fois, afin de créer des îlots de verdure, d'offrir aux usagers des zones ombragées naturelles et de consolider la plage. Cinquante nouveaux raisiniers devraient être plantés d'ici à la fin de l'année pour finaliser l'aménagement paysager de la plage.





Le garde Franck Roncuzzi a participé à l'opération

Un chenal à Pinel pour la sécurité des baigneurs

Un chenal d'accès balisé est à la disposition des navettes de Pinel depuis le 1er juillet 2009. Ce chenal de quinze mètres de large sur vingt-cinq mètres de long est matérialisé devant le ponton de l'îlet Pinel par deux bouées à son entrée - une bouée cylindrique et une bouée conique - et cinq bouées blanches flottantes le long d'une ligne de sécurité. Les gardes Franck Roncuzzi et Steeve Ruillet ont eux-mêmes posé cet équipement. L'objectif est d'éviter les accidents en délimitant bien la zone d'évolution des bateaux, mais également de protéger la caye en obligeant les bateaux à utiliser cet accès.







Le premier sentier sous-marin de Saint-Martin, à Pinel

En 2007, l'opérateur illégal d'un sentier sous-marin devant la plage de Pinel, sur la partie marine de la RNN, avait été contraint de mettre un terme à son activité de plongée en apnée à la suite de l'intervention de la brigade nautique de la gendarmerie et après une étude ayant démontré les importantes dégradations infligées au milieu par les touristes et leurs palmes. Bien qu'elle ait été exploitée sans autorisation, l'idée était intéressante et méritait éventuellement d'être reprise, mais dans un cadre légal de sécurité et de protection de l'environnement. C'est ainsi que la RNN s'est adressé à Renaud Dupuy de la Grandrive, impliqué dans la création du sentier sous-marin du Cap d'Agde, pour étudier l'opportunité de doter Saint-Martin d'un sentier similaire. Après deux ans de repos du site, un inventaire de la faune et de la flore sous-marine a été dressé, et un bilan positif dégagé. La RNN disposait d'un cahier des charges précis pour l'aménagement de ce sentier, qui comprenait la réfection du ponton de mise à l'eau existant, avec un accès pour le public handicapé, et la mise en place de bouées d'étape, afin que les visiteurs puissent se tenir sans toucher le récif pendant leurs observations. Ouvert au public depuis novembre 2009, le sentier sous-marin Wakawa est exploité par une entreprise privée, qui bénéficie d'une autorisation temporaire d'occupation, délivrée par la RNN. En contrepartie, un cahier des charges précis doit être respecté par les exploitants, en matière d'environnement, de sécurité et de fréquentation. Ainsi, le site doit être respecté et nettoyé, l'information transmise aux clients conforme au discours environnemental validé par la RNN, et le nombre de plongeurs limité lors de chaque randonnée. À titre d'exemple, une crème solaire bio est fournie à chaque client, afin d'éviter toute pollution de l'eau de mer. Le sentier permet au public de découvrir une flore et une faune sous-marine protégées, en vertu du décret de création de la RNN, en 1998. Un guide accompagne les plongeurs et leur montre ce qu'ils pourraient ne pas voir, en se référant à la plaquette immergeable remise à chacun. Service unique dans toute la Caraïbe, il suit avec eux les commentaires émis en français ou en anglais par Tuba FM via une oreillette étanche, localisée dans les tubas.









Retard à l'étang de la Barrière

Le projet de sentier dans la mangrove de l'étang de la Barrière a hélas pris du retard et il va falloir attendre la prochaine saison sèche pour le réaliser, pas avant mai ou juin 2010. La procédure administrative ainsi que les délais importants pour la livraison du bois n'ont pas permis de commencer les travaux au mois d'août 2009, comme cela était prévu. En effet, il est nécessaire que la périphérie de l'étang soit sèche pour planter solidement les pieux en bois qui constitueront l'ossature de la promenade.



Aménagement en vue au Galion

En novembre 2009, le Conservatoire du littoral et la Réserve Naturelle ont lancé une grande étude d'aménagement et de paysage sur la Baie de l'Embouchure et les Salines d'Orient. À l'issue d'un appel d'offres, ce sont les cabinets Caraïbes Paysages et C2R qui ont été chargés de cette étude. Il s'agit d'établir un diagnostic du site puis de travailler, en concertation avec les élus, les services de l'État et la population, sur les différents aménagements du site possibles. L'étude devra, entre autres, définir les conditions d'occupation du site et faire le point sur les usages actuels (restauration, plage et activités nautiques). Un aménagement qualitatif du site est prévu, avec des zones de stationnement, un sentier, des informations pour les visiteurs, la démolition des ruines de l'ancien hôtel et un nettoyage complet de la zone, étangs compris. L'étude se déroulera durant l'hier 2009/2010.







Aménagements prévus à Pinel et à Coralita

La RNN et le Conservatoire du littoral ont programmé un aménagement de l'îlet Pinel, ainsi que la réfection totale du site de l'observatoire d'Oyster Pond. À Pinel, il est prévu de créer un sentier botanique faisant le tour de l'îlet, avec la mise en place de tables d'orientation, de petits sites ombragés pour les pique-niqueurs et de panneaux d'informations. Un point d'information sur la faune et la flore sera également aménagé sur le deck du restaurant Karibuni. Sur la route de Coralita, le vieil observatoire va être remplacé par une nouvelle structure, en bois également, mais plus esthétique et équipé de panneaux informatifs sur le milieu marin. Un petit espace de détente et de pique-nique sera mis à la disposition des usagers, et les espaces de stationnement seront aménagés. Les travaux seront lancés par la Réserve Naturelle à la fin de l'année 2009.



Remise en état des bouées au Rocher Créole

Le 29 juin 2009, les gardes de la RNN ont remplacé et remis en état les bouées de mouillage mises à la disposition des usagers au Rocher Créole, notamment en scellant de nouveau les anneaux solidement. Plusieurs mouillages montraient une usure prématurée, des bateaux n'ayant pas respecté la limite de taille clairement indiquée pourtant sur les bouées. Aujourd'hui, douze bouées sont disponibles au Rocher Créole, soit six bouées réservées exclusivement aux bateaux de plongée, trois aux dinghies et trois aux bateaux de plaisance d'une longueur inférieure à 25 mètres.





Douze bouées sont à la disposition des clubs de plongée et des plaisanciers au Rocher Créole





Remplacement d'une bouée à la Baie Orientale

C'est à la demande des sociétés de location de scooters des mers, qui souhaitaient connaître avec certitude les limites du territoire qui leur est autorisé, que la RNN a remplacé la bouée de délimitation de la Réserve Naturelle, sur la Baie Orientale. Le 20 décembre 2009, Franck Roncuzzi et Steeve Ruillet, tous deux plongeurs professionnels, ont fixé sur un corps-mort une grande bouée de délimitation de réserve naturelle, de 2,40 de haut, en remplacement de la bouée initiale. Cette bouée, haute d'un mètre, a été posée un peu plus loin, afin qu'il n'y ait aucun doute sur le périmètre de la RNN. La nouvelle bouée sera prochainement équipée d'un panneau solaire et donc d'un système d'éclairage.



La Réserve Naturelle est clairement délimitée sur la Baie Orientale

Un mouillage sur la Basse Espagnole

Une bouée de mouillage est à la disposition des clubs de plongée sur le site de la Basse Espagnole, depuis le début du mois de novembre 2009. Cette bouée est arrimée à un corpsmort de deux tonnes, fabriqué en béton recyclé, et l'objectif est bien sûr de protéger le récif. Cette nouveauté a été accueillie avec plaisir par les clubs de plongée, qui n'avaient pas le droit de mouiller l'ancre auparavant sur ce site et devaient laisser une personne à bord pour assurer la sécurité.

L'équipe des gardes de la RNN (ici, Franck Roncuzzi en plein travail sousmarin) a posé un mouillage sur le site de plongée de la Basse Espagnole







Suivi scientifique

Fonds marins: le suivi scientifique se poursuit

Adoptée le 23 octobre 2000 au niveau européen, la directive cadre sur l'eau (DCE), dont l'objectif est la préservation et la restauration de l'état des eaux, s'applique dans l'archipel guadeloupéen. C'est dans ce cadre qu'un second suivi scientifique a eu lieu en 2009 à Saint-Martin, afin de poursuivre le projet lancé en 2008 qui consiste à mieux connaître l'état de santé des fonds marins, à la demande de la DDE, qui a confié l'opération au cabinet Pareto. En 2008, six stations sous-marines avaient été délimitées non loin des côtes de Saint-Martin et avaient fait l'objet d'une première étude, afin de constituer une référence à l'étude menée. Le 15 juin 2009, les dix-sept récifs et quinze herbiers compris dans le périmètre de ces six stations ont fait l'objet d'une nouvelle étude, basée sur un protocole identique, l'objectif étant de connaître l'évolution de la faune et de la flore d'une année sur l'autre. Il s'est agi de répertorier les différentes espèces de coraux, leur blanchiment, le taux de coraux vivants, de compter les pousses de corail, les lambis, les oursins, la densité des algues... Les variations de la température de l'eau ont été prises en compte, ainsi que sa salinité. Des échantillons d'eau de mer ont été prélevés pour analyse. Du 17 au 26 juin, l'opération s'est poursuivie tout autour de la Guadeloupe et de ses îles. Le garde Franck Roncuzzi, plongeur scaphandrier intégré dans l'équipe du bureau d'études du cabinet Pareto, a participé à l'ensemble de la mission.



le cadre de la DCE

Reef Check, deuxième!

En avril 2008, la première station Reef Check était mise en place à Saint-Martin, sur le site du spot de surf du Galion. Le projet consiste à suivre annuellement et scientifiquement l'évolution de l'état de ce récif, situé en plein cœur de la partie marine de la RNN, selon un protocole défini par Reef Check. Reef Check est un programme de sensibilisation à l'environnement et de surveillance des récifs coralliens, mis en place dans toutes les mers du monde, dans plus de quatre-vingts pays, grâce à l'aide matérielle de la Quiksilver Foundation. Comme prévu, l'opération a été renouvelée cette année, avec le soutien logistique de la Réserve, de l'association Windy Reef ainsi que de François Lamort et Ronald Verquin, tous deux surfeurs. Leur mission, cette année encore, a consisté à relever l'état des coraux, algues, gorgones et autres éponges, et à recenser poissons, coquillages et crustacés. On attend le rendu du rapport, mais l'on sait déjà que les plongeurs ont constaté une grande quantité de poissons d'espèces très variées.



Suivi scientifique des fonds marins : déjà la troisième année



Depuis septembre 2007, les réserves guadeloupéennes de Petite Terre et du Grand-Cul-de-Sac-Marin, ainsi que les réserves de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin mettent leurs moyens en commun pour procéder au suivi scientifique de leurs territoires sous-marins, selon un protocole clairement défini par un cahier des charges. À l'heure du réchauffement climatique et de la disparition progressive de nombreux récifs coralliens dans le monde, le projet émane de l'IFRECOR et concerne les départements français d'Amérique. L'idée est d'évaluer précisément la santé des fonds marins sur ces quatre sites. En 2009, au début du mois de septembre, les coraux de moins de trois centimètres ont été répertoriés, les lambis et les oursins diadèmes comptés et mesurés le long de trois différents transects (ndlr: "chemins" sous-marins), et les algues Thalassia et Syringodium inventoriées et mesurées dans cinquante rectangles d'une surface de 10 x 20 centimètres. Les différentes espèces de coraux ont été évaluées en pourcentage, ainsi que leur blanchiment et le taux de coraux vivants. Les algues ont fait l'objet de la même attention, ainsi que les invertébrés vivant sur le site. Pour la première fois, les poissons ont été pris en compte, dans la RNN, mais également en dehors de son territoire, afin de pouvoir établir des comparaisons entre ces deux zones et arriver à évaluer l'effet «réserve» sur les populations de poissons. Il faudra attendre plusieurs années de travail et d'observations sous-marines avant de pouvoir établir des résultats précis sur l'évolution de la santé des fonds marins. Ces résultats vont également servir au travail initié dans le cadre du programme de recherche Pampa.



Les étangs surveillés au microscope

Un vaste diagnostic des quatorze étangs affectés au Conservatoire du Littoral et confiés en gestion à la Réserve Naturelle a eu lieu au printemps 2009. Ce diagnostic intéresse tous les étangs de l'île, sauf celui de Galisbay et le lagon de Simpson Bay, trop dégradés pour être pris en considération par le Conservatoire. L'aspect écologique est observé, soit tout ce qui concerne la faune et la flore, mais aussi de manière plus générale tous les éléments ayant une incidence sur l'état des étangs: remblais, rejets sauvages, ou projets nuisibles. La coordination de cette opération est assurée par Marion Péquin, chargée de mission aménagement au sein de la RNN.

Anse Marcel

Le diagnostic a été lancé le 19 mars et a commencé par l'étang de l'Anse Marcel, avec la participation de toute l'équipe. La première intervention a été de mettre en place un filet, avec l'aide de pêcheurs de Quartier d'Orléans, de le traîner le long de l'étang, puis de le remonter. Bilan: quinze poissons, barracudas et tarpons, dont certains atteignaient un mètre, mais également de plus petits poissons, des crevettes et des crabes. Les poissons ont été rapidement pesés, mesurés, identifiés et photographiés, avant d'être rendus à leur milieu naturel. Parallèlement, des échantillons d'eau ont été prélevés dans l'étang et dans la marina, afin d'être analysés dans un laboratoire. Les résultats ont révélé la présence excessive de nitrates et de matières phosphorées dans les deux plans d'eau, ainsi que celle de coliformes fécaux et de streptocoques en grand nombre, dans la marina. Toujours dans la marina, on a noté 1,5 mg d'hydrocarbure par litre d'eau, pour 0,05 mg dans l'étang. La présence de nitrates est certainement liée à l'usage d'engrais chimiques dans les jardins du quartier, et celle de phosphates pourrait fort bien avoir pour origine l'usage régulier de malathion par la DSDS, dans le cadre de la lutte contre la dengue. Les hydrocarbures, dans la marina, ont de toute évidence été rejetés par les bateaux à quai. La Réserve Naturelle compte se rapprocher du gestionnaire de la marina de l'Anse Marcel, afin de le sensibiliser à la nécessité de mettre en place un service de récupération des eaux de cale et des eaux usées des bateaux (la loi l'y oblige). Elle a également l'intention de rencontrer la DSDS, au sujet des pulvérisations de malathion et de leurs conséquences sur l'environnement, les sites protégés et classés ainsi que les espèces qui y vivent (pas seulement les moustiques).

Étang de la Barrière

L'étang de la Barrière, derrière le collège de Cul-de-Sac, a été exploré par Marion Péguin et Rémi Garnier, du cabinet Paréto. La présence de poissons a été constatée, mais en faible nombre. On attend le résultat des analyses des prélèvements d'eau.

Grand Étang

La question du débordement des eaux usées de La Samanna dans le Grand Étang des Terres Basses est à l'ordre du jour depuis des années. La Générale des Eaux et l'hôtel se rejettent mutuellement la faute, pendant que les eaux usées sont ponctuellement et régulièrement déversées dans l'étang. Ainsi, le 18 mai 2009 et les jours suivants, de nouveaux rejets d'eaux usées répugnantes ont été constatés par la RNN en bordure de l'hôtel La Samanna. Ces rejets ont coulé en travers de la route et se sont déversés dans le Grand Étang. Une réunion avait pourtant eu lieu le 22 avril, entre la RNN et la direction de l'hôtel, qui s'était engagée à réagir rapidement, en présence de l'association des riverains, des services de l'État, de la Collectivité et de la Générale des Eaux. La RNN a constaté la présence de graisses figées dans les eaux rejetées, et a adressé un courrier d'avertissement à La Samanna. Ces graisses pourraient empêcher le bon écoulement des eaux usées, mais il est également possible que l'état des canalisations soit en cause, et que la responsabilité soit partagée. Seul le passage d'une caméra permettrait d'en avoir le cœur net. Une mise en demeure a été signifiée à La Samanna et un procèsverbal transmis au procureur en novembre 2009. De nouveaux rejets ont toutefois été constatés, au même endroit, en décembre 2009.



Exceptionnellement, la pêche était pratiquée dans la RNN, dans le cadre du diagnostic de l'étang d'Anse Marcel



avant d'être remis à l'eau



Rémi Garnier explore l'étang de la Barrière



Rejets d'eaux usées à La Samanna



Les eaux usées de La Samanna s'écou-

Les eaux usées de La Samanna s'écoulent ponctuellement et régulièrement dans les eaux du Grand Étang





Les tortues marines suivies à la trace







Du mois d'avril au mois d'octobre, Pauline Malterre arpente les plages de l'île à la recherche de traces de tortues marines, selon un protocole et un calendrier bien établis, basés entre autres sur le repérage des sites les plus intéressants, qu'elle a mené en 2008. Elle longe à pied la plage de la baie du Galion et de Grandes Cayes. Par ailleurs, elle se rend avec les gardes qui pilotent le bateau de la Réserve sur les plages de Tintamare, de Pinel, de Bell Beach et de Petites Cayes, ainsi que sur les trois plages des Terres Basses : Baie aux Prunes, Baie Rouge et Baie Longue. Sa mission consiste à repérer les traces, à déterminer si la tortue a pu pondre et à évaluer l'espèce, selon la taille de la trace. Les tortues, qui pondent le plus souvent de nuit, reviennent fidèlement quatre à cinq fois par saison, sur le site de leur propre naissance. Elles peuvent toutefois, si elles sont dérangées, élire un nouveau lieu de ponte. La saison de la ponte s'étend normalement de mars à octobre, selon les espèces: de mars à juillet pour les tortues luths, de juin à septembre pour les tortues imbriquées, dites aussi «carettes», et de mai à octobre pour les tortues vertes. Les tortues luths pondent environ 80 œufs par nid, les tortues imbriquées 150 et les tortues vertes 110. Un certain nombre de pontes ont été constatées en 2009, notamment à Tintamare, en fin de saison. Le fait le plus remarquable s'est toutefois déroulé sur la Baie Orientale, où un témoin a assisté à une émergence de petits tortus luths, entre Coco Beach et le Waïkiki, et en a immédiatement informé la RNN. Lorsque l'équipe de la Réserve est arrivée sur les lieux, une vingtaine de minutes plus tard, les tortues tout juste sorties de leur coquille s'étaient déjà jetées à l'eau, mais de nombreuses traces sur le sable témoignaient de l'événement. Cette ponte survenue sur un site construit et éclairé est tout à fait exceptionnel, et plus encore dans la mesure où il concerne une tortue luth.

Le protocole Inascuba pour le suivi des tortues marines

Depuis le début du mois de janvier 2009, la RNN et les six clubs de plongée de la partie française de Saint-Martin travaillent sur le protocole Inascuba, destiné à mesurer l'indice d'abondance subaquatique des tortues marines. Ce protocole, mis en place par le Réseau tortues marines de Guadeloupe, s'inscrit dans le suivi scientifique des tortues marines, préconisé par le plan de gestion de la RNN. Concrètement, il s'agit pour les clubs, à l'issue de chaque plongée, de remplir une fiche indiquant le nombre et l'espèce de tortues rencontrées. En fin de mois, les clubs adressent leurs fiches à Pauline Malterre, qui compile les résultats et les communique au Réseau tortues marines, afin d'établir un bilan de plus en plus détaillé de la présence de ces tortues dans la RNN. Les rencontres avec les tortues sont un moment fort pour les clients des clubs de plongée, très intéressés par tout ce qui concerne ces reptiles marins. Afin de parfaire les connaissances des moniteurs, Pauline Malterre a réuni les clubs de plongée dans les locaux de la RNN et leur a présenté un document en Powerpoint, qui leur permet aujourd'hui de répondre à toutes les questions des plongeurs amateurs.



Deux tortues mortes sur la plage

Le 15 mai et le 17 juin 2009, les cadavres de deux tortues vertes ont été retrouvés sur le rivage, à la Baie Orientale et sur la plage de l'Anse Marcel. Les deux reptiles, malades, étaient atteints de fibropapillomatose, une maladie qui s'apparente à l'herpès et dont la survenue est de plus en plus fréquente chez les tortues vertes depuis 2008. Les deux tortues étaient porteuses de nombreuses tumeurs, qui apparemment les étouffent en grossissant. La seconde tortue, dont toutes les parties du corps étaient recouvertes de tumeurs, a été congelée afin d'être autopsiée. Il est prévu que Pauline Malterre, le conservateur Nicolas Maslach et les deux gardes Franck Roncuzzi et Steeve Ruillet suivent prochainement une formation en autopsie de tortues.





Découverte d'une tortue décapitée

Une tortue imbriquée sub-adulte de trente-huit centimètres de long, décapitée, a été découverte à l'extrémité de la Baie Orientale, sur la plage située entre Mont Vernon et Cul-de-Sac. Deux hypothèses sont avancées pour déterminer comment cet animal a été décapité : par une hélice de bateau ou après une prise accidentelle dans un filet de pêche.

Les dauphins sont fidèles

Le 21 janvier 2009, l'équipe de la RNN a observé avec plaisir le retour des premiers grands dauphins. Ce groupe de Tursiops truncatus, visible de janvier à mai, revient en effet fidèlement dans la région chaque année, guidé par son instinct de reproduction.





Première observation de baleines de l'année

Le 28 février 2009, Stéphane Mazurier, capitaine du Scoobitoo, repère les trois premières baleines à bosses de l'année dans le canal d'Anguilla et en informe immédiatement l'équipe de la Réserve. Arrivés sur les lieux en bateau, Nicolas Maslach, le conservateur, et le garde Franck Roncuzzi plongent à la rencontre de ces grands cétacés et arrivent à faire quelques belles images sous-marines de cette «petite» famille, composée de deux adultes et d'un baleineau. Des plaquettes d'information sur les méthodes d'approche des cétacés sont disponibles dans les bureaux de la RNN.



Les baleines ne sont pas toujours au rendez-vous

Le suivi scientifique des baleines est l'une des missions assignées à la RNN par son plan de gestion, le plateau formé par les îles de Saint-Martin, d'Anguilla et de Saint-Barthélemy étant une zone de reproduction des baleines à bosse, qui fréquentent ces eaux chaudes pour séduire leur partenaire, s'y accoupler ou mettre bas. Du 4 au 8 mai 2009, à bord d'un catamaran, un suivi des baleines à bosses a été organisé par la RNN. Le garde Franck Roncuzzi et Pauline Malterre, en compagnie d'une équipe de télévision réunionnaise, ont tiré des bords dans le triangle habituellement fréquenté par ces grands mammifères... qui ont fait preuve d'une grande discrétion et n'ont pas émis le moindre souffle ni montré le plus petit bout de leur impressionnante nageoire caudale. Ces conditions a priori défavorables n'ont pas empêché l'équipe de tournage de réaliser un beau reportage, qui donnera lieu à la publication d'un DVD. Ces sorties en mer ont toutefois permis de caler le protocole - vitesse du bateau, surface de la zone sélectionnée...- qui sera appliqué tout au long du prochain suivi baleines, en 2010. La RNN tient à remercier son partenaire Sunsail qui lui a gracieusement prêté un catamaran pour l'occasion.





Sauvegarder l'iguane des Petites Antilles

Dans le cadre du tout nouveau Plan national d'actions de l'iguane des Petites Antilles, lancé par le ministère de l'écologie, Pauline Malterre est chargée de mener les actions qui auront été définies, en faveur de ce reptile. En effet, l'effectif de la population de cette espèce endémique, l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), est en compétition avec l'iguane commun (*Iguana iguana*): ces deux espèces s'accouplent et donnent naissance à un iguane hybride. Conséquence: une diminution de l'effectif de l'iguane des Petites Antilles au profit de l'iguane commun et de l'hybride. L'une des actions de protection pourrait être, par exemple, d'isoler plusieurs couples de cette espèce protégée sur un îlot de la RNN. Avant de mener une telle action, il faudra toutefois s'assurer de sa faisabilité.



Bilan du suivi scientifique des oiseaux

Le suivi scientifique des grands paille-en-queues et des noddis bruns mené par Pauline Malterre s'est achevé. Les résultats ont pu être comparés avec des comptages effectués par l'ornithologue Gilles Leblond, en 2003. La scientifique a observé les grands paille-en-queues de janvier à avril 2009, autour de la Falaise aux Oiseaux, de Tintamare et de Caye Verte. Quarante à soixante couples de grands paille-en-queues avaient été répertoriés en 2003. Les observations réalisées cette année montrent qu'une quarantaine de couples fréquentent encore aujourd'hui ces trois sites. Quant aux noddis bruns, le bilan pourrait être différent. Observés de mai à août 2009 autour de Tintamare, seul site de nidification connu à Saint-Martin de cette espèce protégée, environ soixante-dix couples ont pu être observés, pour cent cinq à cent trente couples comptabilisés en 2003. Le noddi brun a tendance à détruire son nid lorsqu'il est dérangé, et la RNN recommande aux équipages de bateaux de se faire discrets lorsqu'ils approchent des falaises de Tintamare. L'érosion des falaises (importante cette année) ainsi que les prédations dont sont responsables les rats concourent également à la raréfaction du noddi brun à Tintamare. Le suivi scientifique des oiseaux est d'ores et déjà reprogrammé en 2010. Il concernera toujours les grands paille-en-queues et les noddis bruns, mais également les petits paille-en-queues, les petites sternes, les sternes bridées et les puffins de l'Herminier, sur les sites de Tintamare, Caye Verte et Falaise aux Oiseaux, mais aussi sur le site du Rocher Créole.



Le noddi brun nidifie a Tintamare, seul site connu a Saint-Martin que fréquente cette espèce protégée





L'état de santé des cactus à la loupe

Une étude a été lancée par la RNN pour le suivi de l'état de santé et du mode de colonisation des *Melocactus intortus* de Cactus Place, en bordure du sentier des Froussards. Au mois d'août, Florent Belbèze et Julien Manrique, tous deux stagiaires à la Réserve Naturelle pour l'été, sont allés sur le terrain photographier, compter et mesurer les individus, appelés également «têt' à l'anglais» en raison de leur céphalium rouge, et ont rendu leurs données à Pauline Malterre, qui se consacre à présent à la réalisation d'un dossier complet sur la question. À noter, deux cactus «albinos», présentant un céphalium blanc, ont été observés à Cactus Place. Il est par ailleurs prévu d'établir un comparatif avec le site de Babit Point, à Oyster Pond. Le *Melocactus intortus* est une espèce intégralement protégée.





La problématique des espèces invasives

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a souhaité que la RNN devienne son correspondant à Saint-Martin pour ce qui concerne la problématique des espèces invasives. La présence d'espèces invasives est la deuxième cause de déclin de la biodiversité, la première étant la destruction des habitats naturels. C'est dire l'importance du sujet, tout particulièrement en milieu insulaire, où un fort pourcentage de la biodiversité est endémique. Pauline Malterre a ainsi dressé la liste des espèces invasives avérées, mais également de celles qui pourraient le devenir. En mer, seul le poisson lion, Pterois volans, originaire de l'Océan Indien et dont la propagation dans l'Océan Atlantique depuis la Floride inquiète certains scientifiques américains, pourrait être classé dans les espèces invasives. Mais aucune observation n'a été rapportée autour de Saint-Martin pour le moment. À terre, en revanche, plusieurs espèces invasives sont connues. Seize espèces végétales - sur un total de 397 - sont considérées comme invasives, dont la liane corail, qui décore si esthétiquement les murets de pierre le long des routes, mais étouffe tous les autres végétaux. Du côté de la faune, deux espèces d'amphibiens sont considérées comme invasives. Il s'agit de l'hylode de Johnstone, petite grenouille exotique, mais surtout de la rainette de Cuba, qui entre d'ailleurs en compétition avec l'hylode de Johnstone, mais aussi avec l'hylode de Martinique, indigène. L'iguane commun, Iguana iguana, originaire d'Amérique Latine, a proliféré aux dépends de l'Iguane des Petites Antilles, Iguana delicatissima. L'escargot terrestre achatine prolifère au grand dam de tous les jardiniers. Les rongeurs, enfin, constituent également une menace, avec cinq espèces invasives sur un total de sept espèces. Il s'agit du rat noir, du rat surmulot, de la souris, de la mangouste (très fréquemment observés) et du raton laveur (1 observation en neuf ans).



Suivi tortues : le bilan 2009

Sur tous les sites prospectés cette année dans le cadre du suivi des tortues marines par Pauline Malterre, chargée de mission scientifique à la RNN de Saint-Martin, on sait aujourd'hui que 112 traces de tortues ont été relevées, ainsi que 83 pontes, soit :

- 62 traces et 49 pontes de tortues imbriquées
- 28 traces et 22 pontes de tortues vertes
- 1 trace et 1 ponte de tortue luth
- 21 traces et 11 pontes impossibles à déterminer

Par ailleurs, dix émergences (ndlr : le moment où les bébés tortues sortent de leur œuf) ont été observées. Trois de ces émergences ont été rapportées sur des sites non prospectés dans le cadre du suivi : deux de tortues vertes, sur la Baie Orientale et sur la plage de Cul-de-Sac ; et une de tortue luth, sur la plage de la Baie Orientale. Le suivi scientifique des tortues marines se poursuit, avec la coopération des clubs de plongée, qui tiennent à jour des fiches informatives à chaque fois qu'ils croisent une tortue sous l'eau.





Coopération sur les espèces envahissantes



Une réunion informelle a eu lieu à la préfecture déléguée, entre Pierre Leconte, ingénieur spécialisé en environnement à la préfecture, Pauline Malterre, de la RNN, Melissa Peterson, qui représentait l'administration en charge de l'environnement sur la partie hollandaise, et Etienne Lake, du Marine Park de Sint Maarten. Cette réunion a eu pour thème les espèces envahissantes, deuxième cause de déclin de la biodiversité dans le monde, après la destruction des habitats naturels. À Saint-Martin, les principales espèces envahissantes sont la liane corail, qui décore si joliment le bord des routes en étouffant la végétation environnante ; la rainette de Cuba, l'escargot terrestre achatine et l'iguane commun. Cette première réunion a permis de sceller les bases d'une coopération plus active entre les deux parties de l'île en matière environnementale.

Lutter contre les espèces envahissantes

Toujours dans le domaine des espèces envahissantes, Pauline Malterre a participé du 23 au 26 novembre 2009 en Suisse au congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont la RNN est le correspondant à Saint-Martin. La jeune scientifique a présenté la situation de Saint-Martin face à ces espèces et a rappelé la nécessité de prendre en compte ce territoire dans les diagnostics souhaités par l'État. Elle a également rencontré des experts de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et engagé avec eux une collaboration pour une mission de dératisation à Tintamare. Le cas du poisson lion, *Pterois volans*, originaire de l'Océan Indien et dont la propagation dans l'Océan Atlantique depuis la Floride inquiète certains scientifiques américains, a été évoqué. La présence de cette espèce a été relevée dans le bassin caraïbe, mais jamais dans les eaux de Saint-Martin. Une campagne de communication va être lancée auprès des pêcheurs, afin qu'ils transmettent leurs éventuelles observations à la Réserve Naturelle.







Déplacement et représentation

Yves Jégo dans la Réserve Naturelle

La découverte de la RNN, et tout particulièrement de l'îlet Pinel, était inscrite au programme de la visite à Saint-Martin d'Yves Jégo, Secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer. Le 20 mars 2009, à 11h30, Yves Jégo a embarqué sur le Scoobicat, bateau à moteur affrété par la Réserve pour l'occasion. Il était accompagné du Président de la Collectivité, Frantz Gumbs, du Président de l'association de gestion de la RNN, Harvé Viotty, du conservateur, Nicolas Maslach, et de plusieurs journalistes, dont une équipe de TF1 et une envoyée spéciale du Monde. Yves Jégo a assuré Éric Clément, le gérant du restaurant Karibuni, que son ministère était prêt à l'aider pour réaliser les équipements en énergie renouvelable préconisés par le Conservatoire du Littoral. M. Clément lui a déclaré en retour que les nouvelles règles imposées par le Conservatoire et la RNN, qui lui semblaient au départ un handicap à la poursuite de son activité professionnelle, s'avéraient à présent une réelle valeur ajoutée au capital environnemental de Pinel, même si le contexte économique était difficile.





Moment de détente en mer pour Yves Jégo, en compagnie de son épouse (au premier plan, Nicolas Maslach, conservateur de la RNN)

La Réserve fait le tour des écoles

La RNN a mis en place un planning d'intervention dans les écoles, du cours élémentaire à la terminale. Considérant le nombre d'écoles et de classes, ce programme s'étale sur deux ans, mais toutes les classes recevront la visite des agents de la RNN qui leur présenteront des sujets variés concernant le patrimoine naturel de Saint-Martin et notamment les tortues marines, la mangrove, les déchets et les différentes sources de pollution. Les premières interventions ont eu lieu. Un partenariat sera mis en place entre la RNN et le délégué à l'inspecteur d'Académie pour développer des outils pédagogiques.

Rendez-vous avec les collégiens

Cette année encore, à l'occasion du Forum des Métiers organisé par le Rotaract au collège de Quartier d'Orléans, la RNN était présente. Franck Roncuzzi et Pauline Malterre ont répondu à toutes les questions des collégiens de l'île scolarisés en classe de quatrième et de troisième. Une constatation: les métiers de l'environnement ne tentent pas trop ces jeunes, dans la mesure où les salaires pratiqués dans ce domaine ne sont pas à la hauteur de leurs ambitions...





Les jeunes s'intéressent aux oiseaux

Participer à une sortie pédagogique est un plaisir pour la plupart des scolaires, tout particulièrement dans la Réserve Naturelle, où ils découvrent non loin de chez eux un monde qu'ils ignorent souvent. Ainsi, le 9 mars, autour de l'étang du cimetière de Grand-Case, Pauline Malterre a initié à l'ornithologie une classe de CM2 de l'école Hervé Williams et une classe de sixième du collège de Marigot, dans le cadre de la préparation au passage en sixième. Les guestions ont fusé, les enfants ne voulaient pas lâcher les jumelles et ne se lassaient pas d'observer les aigrettes perchées dans la mangrove et les échasses chercher leur nourriture dans la vase. Le 12 mars, c'est une classe de seconde qui a reçu Pauline Malterre au lycée, pour une présentation sur écran, en Powerpoint, de l'avifaune locale. L'objectif était de sensibiliser ces jeunes à la nécessité de protéger le milieu pour protéger les espèces qui y vivent. Là encore, l'intérêt de la classe était évident, et le message est parfaitement passé.



46 lycéens sur la plage... pour une bonne cause

Le samedi 21 mars, quarante-six lycéens ont découvert la plage de Petites Cayes, en plein cœur de la RNN. L'initiative de cette opération revient à Évelyne Fleming et à Ketty Delorme, du Foyer socio-éducatif du lycée de Marigot, qui souhaitaient préparer une action à l'occasion de la semaine du développement durable, du 1er au 7 avril 2009. Elles ont rencontré Pauline Malterre pour définir le projet, axé sur les déchets et les rejets en mer. Ce matin-là, accompagné de l'équipe de la RNN, le groupe de lycéens est parti de la plage de Grandes Cayes, à Cul-de-Sac, et a marché une petite heure, jusqu'à la plage sauvage de Petites Cayes. À l'aller, les jeunes ont pu observer la flore spécifique au bord de mer, comme le Melocactus intortus, et bénéficier des indications données par Pauline Malterre et Franck Roncuzzi. Au retour, ils ont collecté tous les déchets déposés par la mer ou les promeneurs, et ont rempli quarante sacs de cent litres de morceaux de filets, de bouteilles en plastique, de sandales dépareillées ou de mégots, qu'ils ont ensuite déposés à la décharge. Il leur reste aujourd'hui à préparer l'exposé qu'ils feront devant leurs camarades du lycée, pendant la semaine du développement durable.

Sortie en kayak pour les collégiens

Le 2 avril 2009, les élèves d'une classe de troisième du collège de Cul-de-Sac ont eu la chance de randonner en kayak dans la mangrove, en compagnie de Pauline Malterre et de Franck Roncuzzi. Partie de la plage du Galion, l'expédition a pagayé jusqu'à l'étang aux Poissons, où elle a pu découvrir in situ les eaux calmes de la mangrove. Leurs accompagnateurs ont présenté tour à tour aux collégiens la baie du Galion, le récif, le cordon sableux qui sépare la mer de l'étang, la végétation littorale, la mangrove, et enfin l'étang, sa faune, et les variations qu'il subit selon les saisons.





La RNN au Grenelle de la Mer

Nicolas Maslach, conservateur de la RNN, a présenté la Réserve à l'occasion du Grenelle de la mer, qui s'est tenu à Saint-Martin le 15 juin 2009. La Direction de l'environnement en Guadeloupe était présente, ainsi que la Direction des affaires maritimes, la Collectivité et le Préfet délégué. Le public, composé de nombreux usagers de la mer - pêcheurs, plaisanciers, professionnels du nautisme...- a pu découvrir ou redécouvrir le territoire de la RNN, sa réglementation, ses actions et ses projets, à l'aide d'un diaporama très dense.



Le Grenelle de la Mer s'est tenu à Saint-Martin le 15 iuin 2009

Saint-Martin au congrès des Réserves naturelles de France

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin était bien présente au 28ème Congrès des Réserves Naturelles de France (RNF), qui s'est déroulé du 14 au 18 avril 2009, à Divonne-les-Bains. Nicolas Maslach, le conservateur de la Réserve de Saint-Martin, a été élu à l'unanimité président de la commission Outre-mer des RNF. Le garde Franck Roncuzzi a été désigné référent de l'Outre-mer pour la commission des personnels employés dans les Réserves. Quant à Pauline Malterre, elle travaille avec la commission scientifique à l'adaptation des protocoles de suivi à Saint-Martin.

Une formation en procédures foncières

Marion Péguin a bénéficié les 16 et 17 juin 2009, à Lyon, d'une formation axée sur les procédures foncières, dans le cadre de sa mission pour le Conservatoire du littoral. Ce stage de droit, axé tout particulièrement sur les procédures d'expropriation, lui a permis de mieux connaître la manière de coordonner les actions dans le cadre d'une expropriation, qui vont de la procédure à l'amiable au suivi de l'expropriation par un juge. À ce titre, une procédure d'expropriation est en cours sur le site du Galion, sur les parcelles de l'hôtel en ruine. La justice a prononcé «l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles de terrain comprises dans le périmètre du projet de protection et de sécurisation de la baie de l'Embouchure». Cette expropriation se fera au bénéfice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, dont l'intention est de détruire les ruines de l'ancien hôtel, construit dans les années 80, et laissé à l'abandon depuis. Le coût des acquisitions est pris en charge par le Conservatoire et assure l'inaliénabilité des parcelles. Le Conservatoire du littoral est présent aujourd'hui sur 147 sites ultramarins et préserve 21 529 hectares au total en Outre-mer.





PAMPA: tous les effets de la RNN

La Nouvelle-Calédonie, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin, les quatre acteurs ultramarins du projet PAMPA - indicateurs de la Performance d'Aires Marines Protégées, - se sont retrouvés à la Réunion du 23 au 26 juin 2009, pour un bilan de la gestion de leurs écosystèmes côtiers, des ressources et de leurs usages, de leur conservation et de leur restauration. Monté en partenariat entre l'Ifremer, l'Institut de Recherche pour le Développement, plusieurs universités françaises et les gestionnaires d'une dizaine de parcs marins et réserves naturelles, le projet va permettre de définir les indicateurs en vue de déterminer les effets des réserves naturelles sur le milieu écologique et socio-économique. Pauline Malterre, référente depuis 2008 de ce projet pour Saint-Martin, poursuit le traitement des données des communautés benthiques - en clair. de toutes les espèces vivant dans les fonds marins,- sur les sites de la Réserve, bien sûr, mais aussi sur les sites hors de la RNN, afin de pouvoir comparer et évaluer l'impact de la Réserve sur le milieu marin. Les premières analyses comparatives, fin 2009, donneront les premiers indicateurs de «l'effet Réserve» à Saint-Martin. Parallèlement, une enquête de fréquentation a été menée du 15 janvier au 15 juillet 2009 par Nelly Piotrowski. Cette étudiante de 23 ans, inscrite à l'Université de La Rochelle, en Master 2 professionnel a été accueillie au sein de l'équipe de la RNN dans le cadre d'un stage de fin d'études. Elle a réalisé son enquête sur les plages, de Grand-Case au Galion, en passant par Tintamare et l'îlet Pinel. Son travail était basé sur un questionnaire, en français et en anglais, concernant la perception ressentie par les touristes de l'environnement local. Sa mission générale a consisté à mesurer les «effets-réserve naturelle» sur le plan socio-économique, dans le cadre du projet PAMPA.



d'études, a réalisé une enquête de fréquentation sur les plages, à la demande de la RNN



Les acteurs ultramarins du projet PAMPA se sont retrouvés à la Réunion du 23 au 26 juin 2009

Stage : les roseaux filtrent les eaux épurées

Le 17 septembre 2009, Marion Péguin, chargée de mission environnement et aménagement au sein de la RNN, a participé à un stage sur les filtres plantés de roseaux, organisé par l'Office de l'eau de Guadeloupe. L'objet de cette formation était de faire le point sur les procédés existants pour la dépollution de l'eau par les végétaux. Le sujet intéresse tout particulièrement la RNN, qui travaille en collaboration avec la Collectivité sur la question de l'assainissement. Les végétaux constituent en effet un filtre naturel très efficace et sont souvent utilisés dans les bassins des stations d'épuration. C'est le cas par exemple à l'Anse Marcel, où des papyrus filtrent les eaux usées après leur passage dans la station d'épuration locale.





France Domaine à Saint-Martin

France Domaine, le service du ministère des finances chargé, entre autres, d'évaluer le prix des parcelles naturelles, était en mission à Saint-Martin le mardi 22 et le mercredi 23 septembre 2009, afin d'estimer le prix des terrains que le Conservatoire du littoral souhaite acquérir à Saint-Martin. Il s'agit de parcelles situées à Red Rock, Babit Point, sur le morne de Cul-de-Sac (en face de l'îlet Pinel) et à l'intérieur de l'îlet Pinel. Rappelons que la mission principale du Conservatoire du littoral est d'acquérir des terrains en bord de mer afin de les rendre inaliénables et inconstructibles et de les transmettre intacts aux générations futures.







La RNN dans la presse nationale

En novembre 2008, Nicolas Maslach et Franck Roncuzzi avaient permis aux cinq journalistes venus couvrir la Course de l'Alliance de découvrir la RNN en bateau. En début d'année 2009, la Réserve a été mise en valeur dans les magazines Loisirs Nautiques, Mer et Bateaux, Voile Mag, Vue d'Ailleurs (le magazine inflight de Corsair) et Fare Vela, en Italie. On a également retrouvé Saint-Martin et sa Réserve Naturelle dans l'édition spéciale du magazine Géo, consacrée à toutes les îles des Antilles.







En 2009, on a beaucoup parlé de la Réserve Naturelle Nationale et de Saint-Martin dans la presse nationale

Évaluation de la gouvernance de la RNN de Saint-Martin

François Féral, professeur de droit public à l'Université de Perpignan, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE), coordinateur de plusieurs programmes de recherches, a été reçu par la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Saint-Martin du 20 août au 12 septembre 2009. Dans le cadre des programmes ANR Gaius et Pampa - qui comparent la gouvernance de différentes aires marines protégées en France métropolitaine et en Outremer, afin d'arriver à en relativiser les échecs et les réussites - sa mission était d'évaluer la gouvernance de la Réserve de Saint-Martin. À l'issue de sa mission, il a estimé dans une interview parue dans le journal de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin que cette Réserve était l'une des plus efficaces, avec les résultats les plus rapides, les plus impressionnants et les plus tangibles, malgré de nombreux problèmes de départ, surmontés par l'équipe qui administre aujourd'hui la Réserve, à des coûts et avec des moyens très limités.





Commissionnement maritime pour Steeve Ruillet

Déjà commissionné pour les espaces terrestres de la Réserve Naturelle, Steeve Ruillet, garde à la RNN, a suivi un stage de formation du 13 au 18 décembre 2009, en Guadeloupe. Depuis ce stage et un examen final, il dispose d'un commissionnement pour les espaces maritimes, qui lui donne des pouvoirs de police en matière de pêche, mais aussi de rejets en mer et de toutes autres infractions à la réglementation sur le domaine marin, dans la RNN, mais également en-dehors. Les agents des réserves naturelles commissionnés et assermentés - comme c'est le cas pour M. Ruillet - sont membres de la police judiciaire. Ils sont placés sous l'autorité directe du Procureur de la République dans l'exercice de leurs missions de police. Ils agissent dans le cadre des lois qu'ils sont chargés d'appliquer, selon le code de l'environnement, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent constater les infractions par procès-verbal ou timbre-amende, saisir l'objet de l'infraction ou les instruments et véhicules ayant aidé à la commettre et contrôler les véhicules nonclos, les sacs, les paniers, etc.



Franck Roncuzzi en baie de Somme

Franck Roncuzzi, garde chef à la RNN, a participé en Baie de Somme au Forum qui réunit tous les trois ans les gardes des Rivages de France, du 13 au 15 octobre 2009. Deux cents gardes des Rivages de France – entité rattachée au Conservatoire du Littoral – se sont retrouvées pour l'occasion. Au programme : les pouvoirs de police des gardes ; les acquisitions du Conservatoire du Littoral depuis le précédent Forum, en 2006 ; le bilan financier du Conservatoire sur cette même période, mais aussi la mise en place d'un réseau d'échange, entre les gardes ultramarins et les gardes métropolitains. Invité par le réseau TEMEUM (Terres-Mers Ultra Marines), qui a pris en charge les frais de son déplacement, Franck Roncuzzi a été désigné pour représenter l'ensemble de l'Outre-mer, centraliser les informations qu'il va recueillir auprès des autres gardes, tout particulièrement en matière de besoin en formation, et les faire remonter auprès de la responsable de l'Outre-mer dans le réseau. Partant du constat que 80% de la biodiversité française se situe en Outre-mer, l'objectif de TEMEUM est de renforcer les moyens dont disposent les gestionnaires ultramarins, dont les moyens sont aujourd'hui bien inférieurs à ceux attribués à leurs homologues métropolitains.

La RNN au Venezuela

La RNN était présente à la 62ème réunion du Gulf & Caribbean Fisheries Institute (GCFI), qui s'est déroulée du 2 au 6 novembre 2009, à Cumaná, au Venezuela. Le forum s'est composé de sessions orales et d'une séance de présentation de posters, sur les thématiques suivantes : biologie et écologie des écosystèmes marins, agrégations de ponte des poissons, gestion et socio-économie des pêches maritimes, science et gestion des aires marines protégées, pêches pélagiques et récréatives... Deux sessions spéciales étaient prévues :

- 1) Le chalutage des fonds tropicaux est-il une pêche durable ? Implications et alternatives.
- 2) Réussites de la protection marine dans les Caraïbes. Application d'une gestion basée sur l'écosystème et affrontement du changement de climat.







Bilan actif

ASSOCIATION DE LA RESERVE NATURELLE DE ST-MARTIN Bilan au 31/12/2009

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant brut	Amort & Provisions	Net 31/12/09	Net 31/12/08
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche, développement Concessions, brevets, droits similaires Fonds Commercial Autres immobilisations incorporelles IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains	2 500	2 500	0	0
Constructions Installations techniques et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes IMMOBILISATIONS FINANCIERES Autres participations Créances rattachées à des participations	9 691 169 600	8 141 71 462	1 550 98 138	57 599
Autres titres immobilisés Préts Autres immobilisations financières	4 448		4 448	4 448
ACTIF IMMOBILISE	186 239	82 103	104 136	62 047
STOCK ET EN-COURS Stock de matières premières Stock d'en-cours de production biens Stock d'en-cours de production services Stock de produits intermédiaires et finis Stock de marchandises Avances, acomptes versés sur commandes CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance	25 091 151 634 1 574		25 091 151 634 1 574	1 500 19 700 219 56 378 1 163
ACTIF CIRCULANT	178 298		178 298	78 960
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	364 537	82 103	282 435	141 007





Bilan passif

ASSOCIATION DE LA RESERVE NATURELLE DE ST-MARTIN Bilan au 31/12/2009

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	31/12/09	31/12/08
Fonds Associatifs Sans Droit de Reprise Fonds Associatifs Avec Droit de Reprise Ecarts de réévaluation Réserves Autres réserves Report à nouveau RESULTAT DE L'EXERCICE Subventions et Provisions Règlementées	52 708 180 983	-39 505 92 212
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	233 691	52 708
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	ó	0
DETTES FINANCIERES Emprunts et dettes auprès des établissements de crèdit Emprunts et dettes financières diverses dt emprunts participatifs Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sociales Dettes fiscales DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachès Autres dettes COMPTES DE REGULARISATION Produits constatés d'avance	3 367 43 365 2 011	10 869 73 550 2 011
DETTES	48 744	88 299
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	282 435	141 007





Compte de résultat

ASSOCIATION DE LA RESERVE NATURELLE DE ST-MARTIN Compte de Résultat au 31/12/2009

RUBRIQUES	31/12/09	31/12/08
Subventions d'exploitation	395 600	206 396
Collectes Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges Autres produits	1 323 134 332	12 238 155 451
PRODUITS D'EXPLOITATION	531 255	374 085
Achats de matières premières et approvisionnement	49 733	39 439
Autres achats et charges externes	100 631	63 490
Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements	159 263	1 496 127 061
Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations	40 124 15 871	30 035 13 625
Autres charges	4 904	18
CHARGES D'EXPLOITATION	370 526	275 164
RESULTAT D'EXPLOITATION	160 728	98 921
Autres intérêts et produits assimilés	0	
Reprise sur provision et transfert de charges Différences positives de change	361	1 450
Produits nets de cession de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	361	1 450
Dotations financières aux amortissements et provisions Intèrêts et charges assimilés	71	33
Différences négatives de change Charges nettes cessionde váleurs mobilières de placement	426	231
CHARGES FINANCIERES	497	264
RESULTAT FINANCIER	-136	1 186
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	160 592	100 107
Produits exceptionnels sur opération de gestion	19 959	
Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	3 000	712
PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 959	712
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	10.00	8 336
Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles, amortissements, provisions	2 568	271
	2 568	8 607
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 391	-7 895
Participation des salariés aux fruits de l'expansion Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	554 575	376 247
TOTAL DES CHARGES	373 591	284 035
RESULTAT NET	180 983	92 212

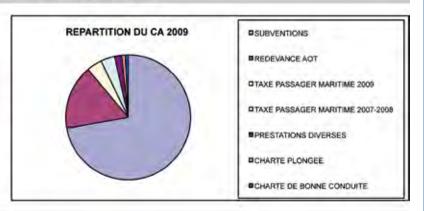




Répartition du CA 2009

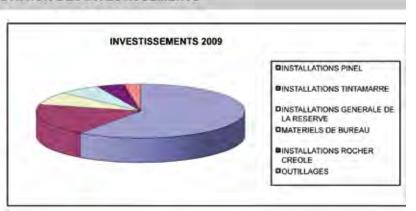
REPARTITION DU CA 2009

CHARTE DE BONNE CONDUITE	4 071
CHARTE PLONGEE	5 263
PRESTATIONS DIVERSES	9 918
TAXE PASSAGER MARITIME 2007-2008	19 959
TAXE PASSAGER MARITIME 2009	21 791
REDEVANCE AOT	91 393
SUBVENTIONS	395 600



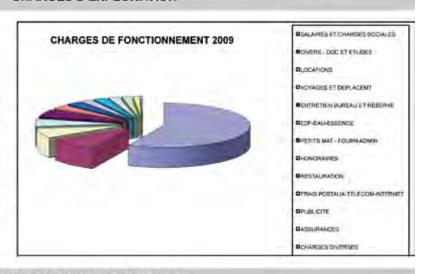
REPARTITION DES INVESTISSEMENTS

INSTALLATIONS PINEL	35 866
INSTALLATIONS TINTAMARRE	11.410
INSTALLATIONS GENERALE DE LA RESERVE	4 677
MATERIELS DE BUREAU	3 943
INSTALLATIONS ROCHER CREOLE	2 541
OUTILLAGES	1 550
INVESTISSEMENTS 2009	59 987



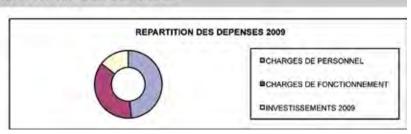
CHARGES D'EXPLOITATION

SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	199 387
DIVERS - DOC ET ETUDES	32 799
LOCATIONS	24 435
VOYAGES ET DEPLACEMT	19 414
ENTRETIEN BUREAU ET RESERVE	19 392
EDF-EAU-ESSENCE	11 519
PETITS MAT - FOURN ADMIN	8 687
HONORAIRES	8 182
RESTAURATION	8 261
FRAIS POSTAUX-TELECOM-INTERNET	7 250
PUBLICITE	6 200
ASSURANCES	4 226
CHARGES DIVERSES	1 389
CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2009	351 140



REPARTITION DES DEPENSES

CHARGES DE PERSONNEL	199 387
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	151 753
INVESTISSEMENTS 2009	59 987
TOTAL DES DEPENSES 2009	411 127







Budget prévisionnel 2010

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
REDEVANCE AOT		75 000
CHARTE PLONGEE		7 000
TAXE PASSAGER MARITIME		3 000
CHARTE DE BONNE CONDUITE		27 000
PRESTATIONS DIVERSES		2 000
SUBVENTION DIREN		240 000
	TOTAL	354 000

DEPENSES	
EDF	800
EAU	500
FRAIS D'ESSENCE	5 000
ACHATS PETIT MAT-ENTRETIEN	4 000
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 000
LOCATIONS IMMOBILIERES	25 500
ENTRETIEN BUREAU LES ACACIAS	3 240
ENTRETIEN RESERVE	5 000
ENTRETIEN BATEAU	4 000
REPARATION VEHICULES	5 700
MAINTENANCE INFORMATIQUE	200
ASSURANCE LOCAL + RC	1 500
ASSURANCES VEHICULE	1 400
ASSURANCE BATEAU	1 400
HONORAIRES	5 300
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	400
ANNONCES ET INSERTIONS	3 600
JOURNAL DE LA RESERVE	2 600
TRANSPORTS DIVERS	300
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 000
FRAIS DE RESTAURATION - PRISE EN CHARGE MISSION	4 000
FRAIS POSTAUX	100
FRANCE TELECOM	600
DAUPHIN TELECOM	1 800
ORANGE CARAIBES	3 400
FRAIS INTERNET	1 200
FRAIS BANCAIRES DIVERS	800
SALAIRES ET INDEMNITES	192 000
CHARGES SOCIALES	47 000
Dotations aux amort. immobilisations incorporelles	17 000
TOTAL	352 340

RESULTAT	1 660
110000000000000000000000000000000000000	71,237





Budget prévisionnel 2010

INVESTISSEMENT 2010

PROJETS D'ETUDES	
SUIVI OISEAUX ETANG	3 700
INVENTAIRE/CARTO VEGETATION SENSIBLES	7 000
SUIVI MELOCACTUS	400
INVENTAIRE MOLLUSQUES/CRUSTACES/ECHINODERMES	15 000
SUIVI/EVALUATION MAMMIFERES MARINS	5 720
SUIVI BENTHOS HERBIERS	6 000
ETUDES IMPACT RATS ET AUTRES NUISIBLES	8 765
ETUDES FREQUENTATION	6 000
DOCUMENTATION	200
ETUDES CONDITIONS REINTRODUCTION IGUANE	5 000
DEPLACEMENTS	2 600
	60 385
PROJETS D'INVESTISSEMENTS MATERIELS	
18 BOUEES MOUILAGE PINEL	10 000
DEPLIANTS RESERVE NATURELLE - 30 000 EX	15 000
REALISATION SITE INTERNET	10 000
PARTICIPATION AUX FRAIS BANDE DESSINEE	5 000
ACHAT BATEAU PNEUMATIQUE SEMI-RIGIDE	24 000
	64 000
TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2010	124 385

FINANCEMENT 2010

SUBVENTIONS EN COURS	
REPORT SUBVENTION IFRECOR AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES	5 552 20 000
SUBVENTIONS DEMANDEES	
SUBVENTION DIREN SUR LES ETUDES	41 785
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DIREN	57 048
TOTAL DU FINANCEMENT 2010	124 385





Deux projets d'arrêtés préfectoraux

Projet d'arrêté ____

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉGLEMENTANT LES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET NON COMMERCIALES DANS LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINT MARTIN

Vu le code de l'environnement articles L332-1 à L332-27 ; R332-1 à R332-81 ;

Vu le décret no 79-413 du 25 mai 1979 relatif à l'organisation de l'Etat en mer au large des départements d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002/1249 portant réglementation de l'exercice de la pêche maritime côtière dans les eaux du Département de la Guadeloupe ;

Vu le décret ministériel 98-802 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle de Saint-Martin ;

Vu la convention de gestion entre l'Etat et l'association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin;

Considérant les pressions anthropiques constatées sur les sites classés en réserve naturelle et affectés au Conservatoire du littoral ;

Considérant les dommages, parfois irréversibles, que subissent ces sites ;

Considérant les rapports scientifiques dont les conclusions démontrent la corrélation entre fréquentation et diminution de la biodiversité;

Considérant les risques d'accident liés à une fréquentation trop importante des sites notamment dans les baies de Pinel, Tintamarre et de l'Embouchure ;

Considérant qu'il ya lieu de distinguer les activités commerciales et les activités sportives individuelles ;

Considérant les orientations du plan de gestion de la réserve naturelle et notamment la nécessité de laisser les sites libre d'accès à tout à chacun pour la promenade, la découverte, le développement d'activités économiques éco touristiques ;

Considérant qu'il ya lieu de réglementer la pratique de certaines activités sportives individuelles dont l'ampleur implique un usage exclusif de l'ensemble de la Baie de l'Embouchure ne permettant pas le développement d'autres activités sportives et/ou économiques ;





TITRE I – REGLEMENTATION GENERALE DES ACTIVITES DANS LA RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

CHAPITRE I - REGLEMENTATION DES ACTIVITES COMMERCIALES DANS LA RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

Section I – Réglementation des activités commerciales autorisées

Article 1:

Seules sont autorisées les activités commerciales de découverte qui répondent aux 7 critères suivants :

- 1 être en règle auprès des administrations concernées par l'activité,
- 2 respecter les réglementations en vigueur (espaces et espèces protégés, circulation des biens et des personnes),
- 3 visite pédestre guidée et commentée dans la réserve naturelle,
- 4 activités nautiques encadrées, canoë kayak, Palme, Masque, Tuba, voile, plongée sous marine...
- 5 activités, équipements, matériels, bateaux, respectueux des habitats naturels et des espèces animales et végétales.
- 6 chaque prestataire est tenu de respecter un quota qui lui sera indiqué lors de sa demande d'autorisation,
- 7 le personnel d'encadrement est dûment qualifié et assure pleinement son action de prévention et de sensibilisation. Une surveillance et un contrôle des visiteurs sont requis durant toute la durée de l'excursion par le personnel encadrant. L'exploitant est tenu pour responsable des dommages occasionnés par leurs clients.

Article 2:

L'exploitation commerciale est soumise à une autorisation préalable nominative annuelle délivrée par le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin.

Celui-ci peut à tout moment suspendre cette autorisation en cas de manquement à la réglementation en vigueur. Cette autorisation nominative ne peut en aucun cas être gagée ou cédée.

Des redevances d'exploitation sont perçues par le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin auprès des exploitants autorisés. D'un montant de deux (2) euros par client, la redevance est due du 1er novembre au 31 aôut. Elle est payable mensuellement à la fin de chaque mois.

Article 3:

Dans leurs documents et leurs supports promotionnels, les prestataires font référence à leur autorisation d'exercer leur activité. Chaque exploitant apposera sur son matériel d'exploitation (navire et embarcation) un logo d'autorisation qui lui sera exclusivement délivré par le gestionnaire.

Article 4:

La pratique de la plongée en scaphandre s'effectue selon les règles en vigueur et dans le respect des recommandations suivantes :

- Un bateau par site de plongée à l'exception du Rocher Créole,
- Un maximum de 14 plongeurs par bateau hormis le personnel encadrant,
- Les plongeurs seront équipés d'un gilet stabilisateur et ne porteront pas de gants,
- Les navires utilisent les mouillages mis à disposition par le gestionnaire,
- La plongée dérivante est requise sur les sites non équipés de mouillages,
- La plongée de nuit est autorisée après accord du gestionnaire et exclusivement au Rocher Créole, Caye Verte et le site dit « le remorqueur »

Article 5:

L'exploitant commercial utilise les mouillages mis à disposition par le gestionnaire,

A tintamarre, au lieu dit « Baie Blanche », les navires de moins de 10 mètres sont tolérés à l'ancre exclusivement sur le sable ; une distance de sécurité de 20 mètres est requise par rapport à la plage pour la sécurité des baigneurs.





Section II - Réglementation des activités commerciales interdites

Article 1: sont interdites

- Les activités commerciales n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation délivrée par les administrations concernées,
- Les activités commerciales sans encadrement pédagogique des passagers pour la découverte des milieux terrestres et maritimes,
- Les activités commerciales nocturnes,
- Les mouillages nocturnes n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration auprès du gestionnaire,
- L'édification de base nautique exploitant des engins motorisés et non motorisés dans l'espace maritime et terrestre de la réserve naturelle.
- La circulation des véhicules à moteur (deux roues, quads) en dehors des voies de circulation usuelles,
- La pratique du V.N.M (Véhicule Nautique à Moteur),
- Les prélèvements d'argile et les bains de boue à Tintamarre.

CHAPITRE II – REGLEMENTATION DES ACTIVITES NON-COMMERCIALES DANS LA RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

Section I – Réglementation des activités non commerciales autorisées

Article 1: sont interdites

- Les randonnées et excursions pédestres, équestres et cyclistes à des fins non commerciales sur les sentiers existants lorsque les sites ne font pas l'objet d'une interdiction particulière,
- La découverte des fonds marins à des fins non commerciales en PMT (Palme, Masque, Tuba),
- La circulation des navires à usage privé dans le respect de la réglementation nationale,
- La pêche à la ligne à pied depuis le littoral, à l'exception des llets, du passage des eaux entre la baie du Galion et l'Étang aux poissons et l'étang des Salines d'Orient.
- La pêche traditionnelle des appâts, avec l'accord du gestionnaire, à des fins d'utilisation personnelle et non commerciales pour :
 - les espèces suivantes :
 - les techniques suivantes :
 - les zones suivantes : Baie du Galion, Tintamarre à l'exception de la zone des 300m autour de l'Ilet
 - les volumes suivants :
- Le gestionnaire peut à tout moment participer aux pêches à des fins scientifiques.
- Lorsque les sites sont occupés de mouillages mis à disposition par le gestionnaire, les navires de moins de 10 mètres sont tolérés à l'ancre exclusivement sur le sable. Une distance de sécurité de 20 mètres est requise par rapport à la plage pour la sécurité des baigneurs.

Section II - Réglementation des activités non commerciales interdites

Article 2: sont interdites

- La plongée sous-marine n'ayant pas fait l'objet de déclaration auprès du gestionnaire
- Le débarquement et l'ascension du Rocher créole, de Petite Clef, et des falaises de Tintamarre,
- Les prélèvements d'argile et les bains de boue à Tintamarre,
- Les prélèvements de sable,
- La circulation des engins motorisés (voitures, quads, deux roues) en dehors des voies de circulation, sur les sentiers et les plages classées et/ou affectées au Conservatoire du Littoral,
- Le ramassage des coquillages morts ou vivants,
- Le ramassage des végétaux morts ou vivants,
- Toute perturbation sonore,
- Mouillage forain,
- Mouillage nocturne sans autorisation du gestionnaire,
- Bivouac et feux en dehors des zones prévues à cet effet.





TITRE II – REGLEMENTATION PARTICULIERE DES ACTIVITES SUR CERTAINS SITES ET SUR l'ENSEMBLE DE LA RESERVE NATURELLE

ACTIVITES INTERDITES OU REGLEMENTEES		
SITES	Partie terrestre :	Partie Marine :
Rocher Créole	Sont interdits : Débarquement Ascension Bivouac et feux Circulation d'engins motorisés	Sont interdits : Mouillage forain Mouillage nocturne après 21 heures Circulation en dehors du chenal d'accès Plongée sous-marine non commerciale
Baie de Petites Cayes	Sont interdits : Circulation d'engins motorisés Bivouac et feux	Sont interdits : Mouillage forain et nocturne
Ile Tintamarre	Sont interdits: Prélèvement d'argile Débarquement dans la baie de North Curve Ascension des falaises et promenade aux abords des falaises Circulation d'engins motorisés Bivouac et feux en dehors des zones prévues à cet effet	Sont interdits : Mouillage dans la baie de North Curve
llet Pinel	Sont interdits : Activité commerciale de toute nature sur les sites classés en Réserve Naturelle Nationale Circulation d'engins motorisés Bivouac et feux en dehors des zones prévues à cet effet	Sont interdits : Cf. décret 98-802 du 3 septembre 1998
Petite Clef	Sont interdit : Activité commerciale de toute nature Débarquement Bivouac et feux Circulation d'engins motorisés	Sont interdits : Cf. décret 98-802 du 3 septembre 1998
Caye verte	Sont interdits: Promenade à l'exception de la dune de sable Activité commerciale à l'exception de la dune de sable, Bivouac et feux Circulation d'engins motorisés	Sont interdits : Cf. décret 98-802 du 3 septembre 1998
Baie de l'Embouchure	Sont interdits: Circulation d'engins motorisés sur les sentiers et la plage (véhicule 4*4, motos, quads)	Sont interdits: Mouillages Kite surf Bivouac et feux en dehors des zones prévues à cet effet Tout type de pêche dans le bras d'eau communiquant entre la Baie du Galion et l'Etang aux Poissons
llets de la Baie de l'Embou- chure	Sont interdits : Activité commerciale de toute nature Circulation d'engins motorisés	Sont interdits : Cf. décret 98-802 du 3 septembre 1998
Baie Lucas		Mouillage interdit
Activités interdites sur l'en- semble des sites classés en réserve naturelle	 Mouillage forain Mouillage nocturne sans autorisation du gestionnaire Bivouac et feux en dehors des zones prévues à cet effet Activité commerciale de V.N.M 	





Projet d'arrêté

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES PERSONNES ET DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET TOURISTIQUES DANS LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN

COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

LE REPRÉSENTANT DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

Vu le Code de l'Environnement :

Vu le Code Disciplinaire et Pénal de la Marine Marchande ;

Vu la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ; Vu le décret n° 79-413 du 25 mai 1979 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer au large des départements et territoires d'Outre-Mer et de la Collectivité territoriale de Mayotte ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1998 relatif aux règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités sportives et de loisir en plongée autonome à l'air ;

Vu le décret n°98-802 du 03 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle de Saint-Martin et notamment ses articles 15 et 19 :

Vu le décret n°2006-795 du 4 juillet 2006 modifiant la liste des espaces naturels protégés à destination desquels est perçue la taxe sur les passagers maritimes prévue par l'article 285 quater du code des douanes et l'arrête du 20 août 1996 fixant le tarif de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégées.

Vu l'avis du préfet de la région Martinique, délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, en date du 31 décembre 1996 ;

Vu l'avis de la DIREN en date du,

Vue l'avis de la Collectivité de Saint-Martin en date du,

Vu l'avis du Comité consultatif de la réserve naturelle en date du

Considérant la nécessité de préciser sur la réserve naturelle nationale de Saint-Martin – Collectivité de Saint-Martin, les conditions d'application de la taxe sur les passagers maritimes à destination des espaces naturels protégées, Considérant la nécessité de la réglementation de la circulation des personnes et des activités sportives et touristiques sur la réserve naturelle de Saint-Martin

Sur proposition de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin;







ARRETE:

Article 1er:

Toute entreprise souhaitant exercer une activité sportive, touristique, commerciale liée à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatible avec les objectifs du plan de gestion dans les espaces classés « Réserve Naturelle de SAINT-MARTIN » est soumise à autorisation préalable nominative, délivrée par l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, dit le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin. Elle peut être retirée à tout moment en cas de manquement à un des différents points du présent arrêté.

Article 2:

Seules les activités commerciales, sportives, touristiques liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle peuvent être autorisées, et notamment :

- La plongée en scaphandre,
- le palme-masque-tuba (PMT),
- le charter voile ou moteur, avec ou sans capitaine ou skipper,
- le transport de passagers maritimes à destination des espaces naturels protégés,
- certains sports (nautiques) non motorisés,
- certains sports (nautiques) motorisés,
- Autres activités commerciales compatibles avec les objectifs du plan de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin. (randonnée pédestre, randonnée équestre).

Article 3:

Les autorisations de pratique d'activité commerciale, sportive ou touristique sont nominatives et annuelles. Elles sont renouvelées, par tacite reconduction, tous les ans.

Une nouvelle demande d'agrément sera obligatoire en cas de changement de propriétaire.

Article 4:

Les entreprises dont les navires sont enregistrés auprès de la DRAM en temps que « Navire à utilisation collective » sont soumises aux règles relatives du décret n°96-25 du 11 janvier 1996 et notamment au décret n°2006-795 du 4 juillet 2006 instaurant la taxe sur les passagers maritimes à Saint-Martin.

Article 5:

Les entreprises non concernées par l'article 4 s'acquitteront mensuellement des redevances relatives à l'activité pratiquée.

- Le tarif de la redevance est fixé à 1,52 euros par passager/par jour.
- La redevance est applicable du 1er novembre inclus au 31 août inclus.
- La redevance est perçue mensuellement au plus tard le 1ier de chaque mois suivant le mois dû.
- L'entreprise est tenue de mettre en place un système de billetterie pour les prestations concernant les espaces classés en Réserve Naturelle de Saint-Martin. Les souches des tickets seront tenues à la disposition du gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin et des autorités compétentes.
- L'entreprise doit s'acquitter de la redevance auprès du gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin. Les recettes correspondantes sont affectées à la gestion et à la préservation des espaces protégés classés en Réserve Naturelle au titre du décret 98-802 du 3 septembre 1998.
- Les actions financées par ces ressources sont présentées par le gestionnaire de la Réserve Naturelle lors du comité consultatif, une fois par an, au Préfet délégué au représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin en sa qualité de Président du Comité Consultatif de la réserve naturelle de Saint-Martin
- En contre partie, l'entreprise est autorisée à utiliser le nom de la Réserve Naturelle de Saint-Martin sur ses plaquettes ou supports promotionnels dans le respect des indications graphiques qui lui seront fournies par le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin.

Article 6:

Le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin présentera un bilan annuel des autorisations accordées en cours d'année lors du Comité Consultatif.







Article 7:

L'entreprise, telle que définie dans les articles 4 et 5 du présent arrêté, est tenue de respecter et de faire respecter tant auprès de ses clients que de ses employés la réglementation en vigueur relative à l'activité commerciale qu'il pratique et de suivre les consignes du gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin quant aux usages des sites et des équipements.

Par ailleurs:

- L'entreprise est tenue de diffuser un message pédagogique orienté vers la découverte et la protection des espaces protégés qu'il fréquente dans l'esprit de la documentation produite par le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin.
- De signaler immédiatement au personnel de la réserve toute dégradation ou anomalie constatée sur les sites par lui-même ou ses employés,
- De respecter les équipements de la Réserve Naturelle de Saint-Martin mis à sa disposition,
- En cas de dégradations des équipements dont il serait à l'origine, il sera tenu de procéder, à ses frais, aux remplacements et/ou réparations qui s'imposent.
- L'entreprise est tenue de déclarer quotidiennement au gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, sa fréquentation des sites classés.

Article 8:

L'entreprise s'engage à respecter la réglementation de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, et les dispositions des chartes professionnelles éventuelles.

Article 9:

En cas de manquement à ses obligations constatées par le personnel du gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, l'entreprise pourra recevoir un avertissement ou se voir retirer son autorisation, après concertation entre lui et le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin ou suite à un premier avertissement.

Article 10:

Le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le Directeur Départemental des Affaires Maritimes de la Guadeloupe, le Directeur Départemental de l'Équipement de la Guadeloupe, le Directeur Régional des Douanes de la Guadeloupe, le Directeur Régional de l'Environnement de la Guadeloupe, le Commandant du Groupement de Guadeloupe de Gendarmerie Nationale, le Directeur de la Sécurité Publique de la Guadeloupe, le Président de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, le Président du Conseil territorial de la Collectivité de Saint-Martin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Martinique et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Saint-Martin